L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 29 MARS 1861. — G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
VENDREDI MATIN 29 MARS.

☞ **Voir la seconde page, pour :**
Le Feuilleton,
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers et Bateaux.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par O. Léaumont, Blache & Co. 69, Chartres — Chaussures, vêtements, chemises, &c.

Législature et Convention.

Bâton Rouge et la Nlle Orléans ont cessé d'être le double point de mire des regards de l'Etat et le but de nombreux pèlerinages politiques. La capitale a perdu ses représentants dont le bruyant essaim s'est envolé vers ses foyers; la métropole ne possède plus sa Convention qui depuis deux mois remplissait la cité du bruit de ses solennels débats. Les deux assemblées se sont dissoutes après avoir réorganisé le gouvernement et modifié la législation locale dans le sens des graves événements qui se sont accomplis depuis le 6 novembre dernier. La Louisiane se séparant de l'ancienne Union et joignant ses destinées à celles de l'extrême Sud, il fallait de toute nécessité refaire en grande partie sa Constitution pour la mettre d'accord avec les exigences de la situation.

Aux époques de révolution le peuple qui rompt brusquement avec l'ordre de choses établi, donne aussi une grande latitude à ses mandataires et ne leur demande pas un compte trop sévère de leurs actes. Ainsi la législature lui donnait à convoquer la Convention d'Etat sans consulter le corps électoral qui a été simplement invité à nommer ses députés. D'une autre part, la Convention a cru devoir accepter et ratifier elle-même, en dehors de l'approbation directe du peuple, la Constitution promulguée par le Congrès de Montgomery pour les Etats confédérés. Dans l'un et l'autre cas, le principe démocratique eût été certainement plus respecté si l'on s'était adressé aux électeurs pour connaître leur volonté. Mais, nous le répétons, lorsqu'on fait une révolution, c'est à dire lorsqu'on foule aux pieds les lois et constitutions pour les remplacer par de nouvelles institutions, il ne faut pas s'attendre à l'observation rigoureuse des garanties légales.

La législature a convoqué une Convention sans soumettre préalablement la question à l'épreuve du scrutin parce qu'elle savait d'avance que l'opinion était favorable à la mesure et qu'elle voulait éviter des délais qui pouvaient être dangereux. Elle violait sans doute la Constitution de l'Etat, qui exige l'appel au peuple, mais ne s'agissait-il pas au fond de détruire la base même sur laquelle reposait notre pacte fondamental en abrogeant la Constitution fédérale? La révolution procède toujours par des événements et elle s'inspire beaucoup plus de la violence que du droit.

La Convention a suivi l'exemple de la législature en ratifiant purement et simplement la Constitution de Montgomery au lieu de la soumettre au peuple. Craignait-elle que celui-ci la rejetât? Nous ne le croyons pas. Mais le vote n'eut pas été unanime pour l'acceptation et elle n'a pas voulu créer une agitation dangereuse. Nous n'hésitons pas à dire que le principe démocratique a été violé, mais nous déclarons aussi, pour être juste, que l'appel au peuple, dans le cas de la convocation de la Convention comme dans celui de la ratification de la Constitution de Montgomery, n'eût pas changé le résultat. Les électeurs se fussent prononcés pour la réunion d'une Convention, de même qu'ils eussent ratifié le pacte fondamental de la confédération adopté à la capitale de l'Alabama à l'intention des Etats confédérés. La législature et la Convention se savaient bien, et c'est cette conviction qui leur a inspiré la hardiesse qu'ils ont montrée.

Nous n'allons pas essayer de passer en revue les travaux de la législature, fort insignifiants d'ailleurs. La Convention étant saisie de toutes les grandes questions, les Chambres de Bâton Rouge ont dû borner leur action aux intérêts secondaires et à des détails d'une importance fort restreinte. Elles n'ont donc guère voté que des lois d'un caractère local. L'une de ces mesures, qui concerne particulièrement la Nlle Orléans, divise la place de shérif et partage entre deux titulaires: nous aurons ainsi désormais pour la Cour criminelle et le reste de cette juridiction spéciale, et un autre pour les tribunaux civils.

Les deux principales mesures décrétées par la Convention sont l'ordonnance de sécession, qui nous a mis en dehors de l'Union, et la ratification de la Constitution de Montgomery. Nous devons dire qu'elles ont été adoptées à la presque unanimité. La Convention a également modifié la Constitution de l'Etat qui devenait inconciliable par suite des besoins nouveaux de notre situation. On a craint un moment que [illegible] but et qu'elle ne changeât de fond en comble toute la charte louisianaise. Le progrès de ses travaux prenait, en effet, un développement effrayant et menaçait de ne rien respecter. Elle a heureusement compris à temps qu'elle faisait fausse route et s'est modérée avec un fort vigoureux essor. Mais tenait quelques réformes utiles, il n'y a qu'à s'en féliciter, car les amendements de ce genre sont dangereux à cause de la toute puissance dont ils sont revêtus et des difficultés que l'on a à les abolir.

La Convention a cru devoir décréter une ordonnance sur les banques. Cette mesure a été diversement appréciée, mais comme elle fait maintenant partie de la Constitution il est inutile de la discuter en détail. Nous croyons du reste qu'elle produira des effets bienfaisants. Le système des banques libres est aujourd'hui irrévocablement condamné par l'expérience. Les institutions de crédit fondées sur ce principe sont des banques complètement inutiles. Leur unique but semble être de remplacer la monnaie par du papier, car leurs billets constituent même pas ce capital fictif qui dépasse dans de certaines proportions l'encaisse métallique, ajoute aux capitaux réels et assoient le crédit sur une large base.

L'ordonnance exige des banques les garanties de bonne administration requises par la loi actuellement en vigueur. Elles seront soumises à une incessante surveillance. Avant qu'elles ne puissent commencer leurs opérations, il faut que les deux tiers de leur capital soient payés en espèces et que l'autre tiers le soit une année plus tard. Les billets émis, dont les plus faibles seront de cinq piastres, ne dépasseront pas les trois quarts du capital versé, et les dettes exigibles devront être représentées par un tiers au moins en espèces, et le reste en effets valables et payables intégralement dans un intervalle de quatre-vingt-dix jours.

Nous avons voulu signaler en passant l'ordonnance des banques à cause de son importance. Il est très probable que nous ayons plus d'une occasion d'en discuter certains détails.

Texas — Les derniers journaux de Galveston que nous avons reçus annoncent que le général Houston, ex gouverneur du Texas, destitué par la Convention de cet Etat, a fait à Austin un discours où il a énergiquement défendu la ligne de conduite suivie par lui depuis le 6 novembre et où il a fait ressortir les motifs qui le portent à rester fidèle à l'ancienne Union. M. Jack Hamilton a fait un discours dans le même sens. Sur une interpellation d'un des auditeurs, il a déclaré qu'il était prêt à parcourir l'Etat et à rassembler les citoyens, si le Comité de Vigilance tentait le moindre d'exécution et de le protéger.

A la Convention, M. Chelton a proposé de [illegible] voter le gouvernement hors d'Austin. Sa résolution a été renvoyée à un comité.

Théâtre de l'Opéra — *Bénéfice de M. Devarité.* — Dimanche prochain, jour de Pâques, les portes du théâtre s'ouvriront de nouveau à l'occasion du bénéfice de M. Devarité, l'habile peintre de décoration de l'Opéra. Tout le monde connaît depuis longtemps le talent si remarquable et si varié de M. Devarité et les beaux décors qu'il vient de peindre pour le *Pardon de Ploërmel* ont prouvé à tous les connaisseurs que l'excellent artiste n'avait rien perdu de sa verve et de son inspiration. Le décor de fond du troisième acte de cet opéra, en particulier, est une composition d'un très haut mérite où l'effet de l'ensemble est relevé et complété par la grâce et le fini des détails.

Le spectacle offert par M. Devarité aux habitués du théâtre est d'ailleurs bien fait pour attirer la foule. Qui ne connaît le magnifique roman d'Alexandre Dumas, et qui n'a lu et relu les pages si émouvantes de ce dramatique récit? On a su en faire une pièce en six actes et nous avons plus d'un tableaux? Le titre de la pièce sur une affiche de théâtre en dit plus que tous les commentaires que nous pourrions ajouter, et il nous reste seulement à souhaiter à M. Devarité une salle comble et une recette à la hauteur de son talent.

C'est positivement mercredi qu'aura lieu la première représentation de Mme Frezzolini dans le rôle de Gilda de l'opéra de *Rigoletto*. En attendant, on prendra lundi le *Pardon de Ploërmel*, avec Mme Faure dans le rôle de *Dinorah*.

Messe en musique. — Une messe en musique écrite par M. Curto, dont on connaît le remarquable talent de compositeur, sera chantée à St Patrick, dimanche prochain. Les amateurs les plus distingués de notre ville—hommes et femmes—se feront entendre dans cette œuvre dont on parle avec les plus grands éloges.

Hallé & Co. — Revues, brochures, magazines illustrés, étrangers et américains, voilà ce que l'on trouve en tout temps chez MM Hallé & Co, 61, Passage de la Bourse. On peut également se procurer chez eux, à très bas prix, des registres, tableaux, fournitures de bureau, etc. Nous croyons en même temps devoir annoncer qu'un dépôt de *l'Abeille* est établi dans le magasin de MM. Hallé & Co.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES D'EUROPE
DE QUATRE JOURS PLUS RÉCENTES.

Arrivée du City of Baltimore.

CAPITULATION DE MESSINE.

L'Angleterre et la Confédération du Sud.

New York, 18 mars. — Le steamer *City of Baltimore*, capitaine Petrie, est arrivé ici ce matin, venant de Liverpool qu'il a quitté le 13 et de Queenstown d'où il est parti, le 14. Les steamers *Jura Kangaroo* et *Nova Scotian* sont arrivés à Liverpool, *L'Africa* est entré dans le même port le 11. *Le Fulton* est arrivé à Southampton.

Liverpool, 14 mars. — Il s'est vendu depuis quatre jours, 33,000 balles de coton. Marché ferme. Céréales fermes. Farines en hausse de 3 d. Provisions calmes.

Londres, 14 mars. — Les consolidés ont fermé aujourd'hui de 91 3/4 à 91 7/8. Les valeurs américaines sont recherchées.

Nouvelles Politiques.

Le budget de la marine a été voté par le parlement anglais.

L'avis donné par M. Gregory, le 4, qu'il appellerait prochainement l'attention du gouvernement sur la nécessité de reconnaître promptement la Confédération du Sud, a causé une grande sensation en Angleterre et est l'objet de nombreux commentaires.

Nouvelles importantes de France.

La politique de l'empereur dénoncée.

L'assemblée législative n'a pas terminé la discussion du projet d'adresse en réponse au discours de l'empereur.

Dans le cours des débats plusieurs membres ont vivement critiqué la politique suivie en Italie par l'empereur. Ils ont dit que la France avait été jouée par l'Angleterre et que c'est la politique britannique qui triomphe en ce moment dans la péninsule.

La question de Syrie a été également discutée et la politique du gouvernement censurée par l'opposition comme elle l'avait été à l'occasion de la question italienne.

Les Turcs prennent de nouveau une attitude menaçante vis-à-vis des chrétiens.

La bourse a été languissante. La vente était cotée à 68 fr. 5 c.

On a contredit le bruit que la Sardaigne négocie à Rome.

La *Patrie* dit qu'il est faux que le prince Napoléon doive visiter l'Italie.

Capitulation de Messine.

La citadelle de Messine s'est rendue aux forces sardes. C'était la dernière place encore au pouvoir des troupes du roi de Naples.

Nouvelles de Varsovie.

Aux dernières dates, la tranquillité était entièrement rétablie à Varsovie, mais il régnait encore une sourde fermentation au sein de la population et le gouvernement russe continuait à envoyer des troupes dans la ville.

Le czar a décidé qu'il y aurait un conseil d'Etat distinct pour la Pologne. Il a même désigné Zamisky pour en être le président.

Tout est tranquille à Pékin et le traité est observé fidèlement par les Chinois. Les troupes impériales ont obtenu de nouveaux avantages sur les rebelles.

Nouvel emprunt des Etats-Unis.

Washington, 27 mars. — Le secrétaire du trésor a reçu l'assurance que le nouvel emprunt de huit millions peut être négocié à des conditions favorables.

La session exécutive du sénat expire demain.

Espèces arrivées d'Europe.

New York, 28 mars. — Le steamer *City of Baltimore*, parti de Liverpool le 13, et de Queenstown le même jour, est arrivé ici aujourd'hui avec £82,000 en espèces.

Le *Vigo*, parti de Liverpool le 6 et de Queenstown le 7, est arrivé hier avec 25,000 livres sterling en espèces.

Législature du Missouri.

Jefferson, le 28 mars. — La législature, par un vote de 76 contre 12, a rejeté une résolution déclarant l'élection d'une Convention nationale inopportune; cette Convention avait été proposée par la Convention d'Etat avant son ajournement.

Ajournement définitif du Sénat des Etats-Unis.

Washington, le 28 mars. — Au Sénat, aujourd'hui, M. Trumbull, de l'Illinois, a présenté une résolution en faveur du recouvrement de la loi dans tous les Etats de l'Union.

Aucune décision n'a été adoptée relativement à cette résolution et le Sénat s'est ajourné *sine die*.

Nominations par le Président.

Washington, le 28 mars. — Le Président a nommé M. John S. Harvey ministre des Etats-Unis en Portugal.

On dit que M. Carl Schurz sera envoyé comme ministre en Espagne, et l'honorable Cassius M. Clay en la même qualité, en Russie.

Nouvelles de la Californie.

Fort Kearney, 28 mars. — Le Pony Express de San Francisco est passé ici aujourd'hui avec des dates de San Francisco du 16 courant.

Les affaires à San Francisco étaient généralement lourdes. Les chandelles sont cotées de 13 à 20 cts. Les spiritueux en hausse. Epiceries plus actives. Sucre en hausse de 11 1/4 cts. Le marché se termine avec une tendance à la baisse. Café de Rio 15 1/2 la livre.

Une Convention unie a reçu par vote au scrutin, 82 voix pour M. MacDougal. On pense qu'il réunira les votes des républicains.

La législature s'est ajournée jusqu'au 19.

L'émigration aux mines du Coso, Esmeralda et Colorado diminuant.

Les nouvelles de la région Washoe étaient généralement d'une nature favorable. Les actions dans les mines d'Ophir augmentaient rapidement.

Marché de New York.

New York, le 28 mars. — Les ventes de coton comprennent aujourd'hui 5,000 balles de 12 7/8 à 12 1/2 pour middling upland.

La farine en baisse a augmenté de 10 à 20 c. Les ventes comprennent 23,000 barils de $5 30 à $5 35 pour la superfine. Les prix du blé ont de 2 à 3 cts plus élevés que ceux d'hier. Mais augmenté de 1 cent. Ventes 70,000 boisseaux de 67 à 70 pour mais mêlé. Porc ferme, ventes 350 barils de 16 75 à 16 87 1/2 pour mess. Graisse lourde, ventes 100 barils de 9 à 10 cents. Sucre ferme, 800 boucauts de 4 1/4 à 5 1/4 c.

La mélasse de la Nouvelle Orléans vaut de 32 à 34 cents.

Marché de Cincinnati. — Cincinnati, le 28 mars. Farine — Ventes 3000 barils à 4 50 pour la superfine. Blé — Augmentation de 3 cents. Les nouvelles européennes reçues par le City of Baltimore annoncent une grande fermeté dans le marché au maïs. Whisky 13 1/4 cents le gallon. Le blé de l'Ouest de 16 50 à 1675. Le lard a augmenté de 1 cent.

Nouvelles de la rivière.

Louisville, le 28 mars. — L'Ohio a ce point est stationnaire, 7 pieds d'eau dans le canal à la marque.

CHRONIQUE LOCALE.

Les Zouaves. — La première compagnie de zouaves, composée de cent hommes, sous le commandement du capitaine A. Coppens, est partie pour Pensacola, hier soir à 7 heures et demie, par les chars Pontchartrain. Nous avons remarqué que M. Nemours sauve a été nommé lieutenant, en remplacement de M. J. B. Stoddard. La seconde compagnie partira lundi, et le reste du bataillon prochainement.

Fratricide. — Un crime affreux vient d'être commis dans notre ville.

Felix Fribourg, jeune homme de dix neuf ans, employé, depuis six ans, de la maison de commerce de Jonas, Marks & Co, rue du Camp, N° 62, a été tué par son frère, Henry Fribourg, âgé de 17 ans, employé de M. Maurice Altmann, droguiste de l'encoignure des rues Camp et Gravier.

Ces deux jeunes gens demeuraient avec leur mère dans la rue Bourbon, No 212, entre St Philippe et Dumaine. Ils se querellaient de temps en temps, mais leurs disputes passagères n'avaient jusque-là eu de leur courroux que ce que la nature y avait mis.

Un différend, bien plus sérieux que ceux qui l'avaient précédé, éclata entre eux il y a quelques jours, il en résulta malheureusement de manque de générosité et de loyauté. Hier, à une heure de l'après-midi, ils rentrèrent chez eux et se prirent encore de querelle à table. A la suite d'un échange de paroles amères, Felix, ne pouvant plus se contenir, se saisit du couteau et en porta un coup à son frère.

Henry sortit en retraite et courut dans la rue, Felix le suivit pas à pas en le frappant. Arrivé sur le trottoir, Henry s'arrêta et tira un couteau poignard; Felix le frappe encore une fois, Henry lui enfonça l'arme dans le ventre et lui coupa les intestins. A la vue du sang de son frère, le malheureux jeune homme laissa tomber son couteau et resta stupéfait. Le meurtrier tomba des mains de Felix qui rentra dans la maison en chancelant et se jeta dans les bras de sa mère.

L'officier Maclas, qui était assis en face du magasin de comestibles, à l'encoignure Dumaine, et avait été témoin du drame, traversa aussitôt la rue et arrêta Henry qu'il emmena au poste. On fit à peine le Dr Avila qui prodigua à Felix les soins les plus empressés.

Henry a déclaré que depuis la mort du chef de la famille Felix cessé d'exercer sur lui un contrôle inutile et sévère et le battait quelquefois. Un ami les présente dans la maison et leurs visites amenèrent entre eux un refroidissement, ils échangèrent des paroles vives à table, Felix se saisit d'un couteau et Henry d'une fourchette; le premier lâcha le couteau sur la table et alla dans la cour en disant qu'il y ramasserait un morceau de bois et reviendrait battre son frère. Celui-ci se rendit dans sa chambre et s'arma d'un couteau; sa mère le supplia de le remettre et il répondit qu'il le ferait si Felix le laissait tranquille. Le plus jeune des frères ferma à clé la porte de derrière afin d'empêcher Felix de rentrer dans l'appartement; mais le jeune homme y rentra avec le bâton par une autre porte. Henry s'avertit de ne pas le frapper. Felix jeta le bâton, se saisit du tisonnier et poursuivit son frère jusque sur le trottoir, où il le porta un coup sur la tête avec le tisonnier. Henry le frappa au ventre, et se donna le coup de couteau.

2 heures après-midi — Felix Fribourg se meurt et perd connaissance. Les médecins pensent qu'il ne tardera pas à expirer.

Disparition Mystérieuse. — Deux hommes qui venaient d'arriver en esquif, par le fleuve, et avaient franchi une distance de trois cents milles, se sont présentés hier au bureau de M. Bosch pour savoir où l'on avait porté fait le levée du corps d'un M. Lewis H. Rose, propriétaire d'un grand chantier de bois sur le fleuve, près le bureau de poste de Fairview paroisse Concordia.

M. Rose est parti de chez lui, le 13 février dernier, et s'est embarqué sur le bateau à vapeur *Natchez*, pour se rendre ici. Il avait sur lui une somme de $250. On ne l'a plus revu, sa femme offre une récompense de $500 à quiconque lui fournira les renseignements.

M. Rose est âgé de trente ans. Il a des cheveux roux et courts, des favoris et une moustache rousse; une cicatrice du côté gauche de la tête. Il lui manque une dent supérieure de devant. Il était vêtu d'un sac en drap pilote noir, d'un pantalon de satinet noir, d'une chemise de flanelle rouge, d'une chemise de gingham bleu, d'un caleçon écru et portait des bottes, On ignore s'il est arrivé jusqu'ici.

Arrestation. — Mme Mathilde Garbarina, marchande de légumes au marché, avait économisé quarante-deux piastres en or et trente-quatre piastres à d'autre qu'une somme d'argent; elle avait déposé cette somme dans une malle, dans l'une des chambres supérieure d'une maison de la rue du Quartier, près Levée.

Hier matin, au moment de partir pour le marché, elle ferma la porte à clé. Sa petite fille jouait dans la cour. Quelques heures, plus tard, un nommé Antonio Fontona, alias Janoul Alexandre, ouvrit la porte à l'aide d'un crochet, entra dans la chambre, ouvrit la malle et en enleva le fruit des économies de la veuve. Mais l'enfant l'avait vu, elle le suivit dans la rue en poussant des cris, et l'officier Trisson arrêta le voleur sur lequel il trouva le trésor de Mme Garbarina.

Paris. — Le *Delta* et le *Picayune* d'hier après-midi annoncent que le collecteur d'un grand magasin de marchandises sèches de la rue du Canal a disparu dernièrement avec une somme de quinze mille piastres.

Ce fait ressort d'un examen des lettres.

La cloche sonnera, à partir du 1er avril, à huit heures au lieu de huit heures. Les maîtres en préviendront leurs esclaves.

EXCURSION AU JAPON.

Nous extrayons, dit le *Moniteur*, de la correspondance du général de Montauban au ministre de la guerre le récit d'une excursion au Japon, qui contient des détails aussi curieux que nouveaux ne pouvant manquer d'intéresser vivement le lecteur:

"En quittant Tien-Tsin, le 22 novembre, écrit le général de Montauban, je me rendis directement à Chefu, dont je visitai la garnison. J'y trouvai tout en bon ordre et fort bien tenu; un petit cercle avait même été créé par le commandant Delaplane, du 101e, que j'y avais laissé comme commandant supérieur, quand l'armée quitta ce camp pour se rendre dans le nord. L'hôpital était dans le meilleur état et les relations avec les habitants continuaient à être parfaites.

"Il faisait un froid rigoureux à Chefu et les montagnes y étaient couvertes de neige; aussi je réduis la garnison autant que cela était possible, et la position ne sera plus occupée que par 250 hommes, poste intermédiaire suffisant entre Mien Tsu et Shanghai, et sur le quel doivent s'établir les relations qui ne peuvent plus jusqu'à nouvel ordre avoir lieu que par terre, le Pei-Ho étant gelé.

"Le lendemain, je quittai Chefu, très satisfait de ce que j'avais vu.

"J'étais à quarante huit heures de Nangasaki, le temps était beau, et je résolus d'aller visiter ce port important du Japon, ne pouvant aller à Jeddo d'une manière officielle. Je n'ai pas eu à regretter ma résolution, car j'ai fait un voyage que jusqu'à ce jour il n'a été donné qu'à bien peu d'Européens d'accomplir.

"Je partis à bord de l'aviso *le Forbin* mis à ma disposition depuis le commencement de la campagne. En quittant cette affreuse mer de Chine, on entre dans la mer bleue du Japon, aussi hospitalière aux voyageurs que celle de Chine leur est hostile.

"Pour arriver dans la magnifique rade de Nangasaki, on traverse un bosphore tout aussi riche que celui de Constantinople. Les deux rives sont garnies de forts et défendues par des batteries dont les pièces sont sous des toits; les montagnes, en amphithéâtre de chaque côté, sont couvertes d'arbres verts et de cultures en gradins, soutenus par des murs en pierres. La rade est excellente, et forme un grand bassin entouré par la ville du côté de l'ouest, et à l'est par différents établissements industriels dont un appartient aux Russes.

"L'aspect de la ville est assez triste; les maisons sont en bois et la plupart à un seul étage, mais lorsqu'on y pénètre à l'intérieur, on est tout surpris de trouver une propreté remarquable, des rues larges, avec des maisons bien alignées.

"Les hommes sont généralement petits, mais vigoureux, ceux d'une certaine classe sont très bien tenus et portent deux sabres, l'un grand, l'autre en guise de poignard, et ils mettent au certain luxe à ces armes. Les gens du peuple travaillent presque complètement nus. Les femmes sont également de petite taille, et, contrairement aux usages chinois, se laissent voir dans les rues comme dans leur intérieur. Les jeunes filles, dont quelques unes fort jolies, ne témoignent aucune crainte des étrangers et causent volontiers avec ceux qui parlent leur langue. Lorsqu'elles se marient, elles doivent laquer en noir leurs dents et se rougir les lèvres, ce qui est affreux à voir et d'autant plus à regretter qu'elles ont presque toutes des belles dents blanches tant qu'elles restent filles.

"Les habitants de Nangasaki ont les mœurs très douces, sans exclure une certaine finesse, apanage des peuples méridionaux de l'Orient. Ils sont polis et même prévenants jusqu'à l'obséquiosité, industrieux et travailleurs.

"La ville, adossée à une montagne couverte de beaux arbres, est bâtie sur plusieurs plans communiqués par une magnifique pagode qui offre un coup d'œil des plus pittoresques. Les quartiers se relient entre eux par des escaliers ou des ponts; aussi ne connaît-on pas d'autres moyens de transport que les bêtes de somme, boeufs ou chevaux.

"Il existe une classe de mendiants qui ont, de père en fils, le privilège de mendier et ne peuvent avoir d'autre profession. Leur costume est fort propre et leur tête est couverte d'un très grand chapeau à larges bords qui retombe au-dessous des yeux. Le costume et le chapeau sont blancs, et la vie de ces mendiants se passe à s'arrêter devant chaque porte et à frapper avec une petite baguette en fer sur un instrument en métal pour indiquer leur présence. Il est rare que le propriétaire ne leur donne quelque menue monnaie.

"Tout se passe avec l'ordre le plus parfait dans cette ville, et je pense qu'il doit en être de même dans toutes les autres villes du Japon. La police est faite par des nombreux officiers, tout employé du gouvernement à un rang militaire et porte le double sabre en usage dans le pays. Très polis d'ailleurs, ces officiers sont infatigables pour l'accomplissement de leurs devoirs. Il y va de la vie pour les plus légères infractions, et l'on comprend que les populations se voient très soumises.

"Les bonzes, contrairement à ce qui a lieu en Chine, paraissent très puissants. Ils sont d'ailleurs instruits et marchent à la tête de la population. Leur habillement tout de crêpe et de soie avec une espèce de chasuble dorée, est d'une grande richesse et a quelque analogie avec celui de nos prêtres officiant.

"Le commerce français est représenté à Nangasaki par deux négociants, seulement, les Hollandais et les Russes sont plus avancés au Japon que les autres puissances. Les premiers, depuis de très longues années, ayant des relations bien établies avec le gouvernement japonais, obligés de quitter la ville de Jeddo ou Firando, dans la mer Intérieure, ils ont obtenu la concession de l'île de Desima, dans Nangasaki même ils ont fait la de belles constructions et y ont établi un bazar qui renferme les plus jolis objets d'art soit anciens, soit nouveaux du Japon, seulement ils sont obligés de mettre ces objets sous le nom de marchands japonais, moyennant la paille, qui leur évitent les tracasseries sans nombre de la douane.

"Quant aux Russes, il a leur a fait concéder un emplacement de l'autre côté de la rade, et ils y commencent des travaux d'installation. Déjà des hauts fourneaux y sont construits et un colonel du génie y réside à poste fixe avec plusieurs officiers. Je crois qu'ils s'occupent de l'extraction du charbon de terre existant en assez grande quantité dans le pays. C'est là une des richesses minéralogiques de ce pays qui doit en renfermer beaucoup d'autres et surtout métallurgiques.

"La vie animale est à très bas prix à Nangasaki, où le poisson, le gibier, les légumes et les fruits abondent; mais la viande de bœuf et celle de mouton y sont très rares.

"Le climat y est doux, jamais on ne voit de neige; il gèle à peine ce qui souvent pendant l'hiver.

"Nangasaki est renommé par la vente des belles laques qui se fabriquent à Miko par les vieilles laques, devenues très rares aujourd'hui et qui jouissent d'une grande réputation, par sa porcelaine, qui vient également de Miko, et par sa fabrique d'armes.

"Après un temps d'arrêt de quatre jours à Nangasaki, je pouvais me rendre à Jeddo, je tentai d'aller à Ozaka, dans la mer Intérieure. Aucun étranger n'avait encore pénétré dans cette ville, et l'on racontait des merveilles de la mer Intérieure.

"Tout ce que l'on m'avait dit sur les beautés du pays que cette mer traverse est encore bien au-dessous de la vérité. Je doute que l'on puisse faire un plus joli voyage et plus curieux. Pour le résumer en quelques lignes, je dirai que de Nangasaki à Ozaka on navigue constamment dans une succession de cinq ou six lacs de Genève bordés de montagnes du plus riant aspect, couvertes d'arbres d'une hauteur et d'une grosseur prodigieuses, portant les uns un feuillage vert, les autres des fleurs de toutes variétés. Au pied de ces montagnes des villes et des villages qui se succèdent sans interruption, et des ports remplis de jonques de toutes formes et de toutes couleurs.

"La mer Intérieure est couverte de jonques de commerce et de bateaux de pêcheurs, le poisson étant la principale nourriture des habitants. Les maisons sont entourées de jardins plantés d'orangers couverts de fruits, de bananiers, de pommiers, etc., etc.

"Après trois jours d'une marche de dix à douze nœuds à l'heure à travers ces bassins successifs (nous ne marchions que le jour), nous arrivâmes devant Ozaka, mais en grande rade, les bâtiments du tout tonnage ne pouvant approcher de la terre.

"Je fis demander au gouverneur l'autorisation de visiter la ville pour quelques officiers français, ne voulant pas me faire connaître.

"Le gouverneur était à la campagne, et on nous dit qu'on allait lui expédier un courrier.

"Le lendemain, quatre officiers japonais vinrent à bord dans une assez belle jonque de l'Etat. Ils visitèrent le bâtiment avec la plus grande curiosité et parurent surpris de voir à bord de si gros canons. Tout frappait l'imagination de ces hommes intelligents qui, malgré les traditions défavorables aux Européens, ne pouvaient se dissimuler notre grande supériorité.

"Après avoir attendu vingt-quatre heures la réponse du gouverneur et pressé par le temps, je donnai l'ordre du retour à Nangasaki, me contentant d'admirer de loin et à la longue vue cette ville qu'aucun Européen n'a jamais visitée et qui a un très grand développement.

"Je quittai Nangasaki le 14 au matin, et j'arrivai le 16 au soir à Shanghai où quelques jours avant étaient arrivées les troupes venant du Pei Ho.

"Je m'empresse de vous adresser ce récit hâté d'un voyageur encore sous l'impression des choses nouvelles et curieuses qu'il a vues et qui cependant peuvent donner lieu à quelques observations utiles."

"Général De Montauban.

NOUVELLES DIVERSES.

Le célèbre compositeur Verdi, après son élection à Borgo-San-Donino, a adressé la lettre suivante au président du bureau électoral:

Monsieur le président,

L'honneur spontané que me fait le collège de Borgo San Donino m'émeut profondément. C'est l'honneur qui j'ai conquis l'estime qui s'attache à l'homme honnête et indépendant, bien plus cher à mes yeux que le peu de gloire et de fortune que j'ai acquis dans les arts.

Je vous remercie donc, monsieur le président, et je vous prie instamment de remercier pour moi les électeurs qui m'ont confié leur honorable mandat. Assurez leur en même temps que s'il ne m'est pas donné d'apporter au Parlement la splendeur d'une parole éloquente, j'y porterai l'indépendance de caractère, une conscience scrupuleuse et la ferme volonté de coopérer de tous mes efforts au succès et à la grandeur et l'unification de notre patrie, pendant si longtemps travaillée et divisée par les discordes civiles.

Aujourd'hui, pour satisfaire ce désir si longtemps trompé de voir la patrie une, la fortune nous envoie un roi qui aime son peuple. Serrons nous autour de lui, car le prince que nous allons bientôt acclamer premier roi d'Italie, sera peut-être le seul qui aura aimé les Italiens plus que le trône.

Je vous prie, monsieur le président, de recevoir l'expression sincère de l'estime avec la quelle je suis,

Votre dévoué serviteur,
G. VERDI.

Sant Agata di Villanova, 6 février 1861.

—M. Jobert de Lamballe vient de donner à l'Académie de médecine des détails fort curieux sur les conséquences d'une blessure causée par une arme à feu.

C'était pendant la guerre de Crimée. Un soldat se trouvait dans la tranchée, près de Malakoff, fut frappé d'une balle. Le projectile, venu sans doute par ricochet, atteignit son képi, tourna la visière, pénétra obliquement dans la tête et renversa évanoui l'homme qui alla rouler au fond des tranchées.

Relevé et porté à l'ambulance, il y demeura vingt-quatre heures sans connaissance, puis il revint à lui. On le pansa, on le soigna, croyant qu'il avait été seulement fracturé au front; et comme c'était un garçon de courage, il retourna à la compagnie. Sa blessure suintait souvent, il éprouvait des douleurs de tête, des moments d'absence; mais il ne se plaignait pas.

Il revint en France, fut forcé de faire de fréquents séjours dans les hôpitaux, et, enfin comme il éprouvait toujours des douleurs, il se décida à entrer à l'Hôtel Dieu. Là, on reconnut que la balle était restée dans la tête; elle y logeait depuis 29 mois!

On proposa au soldat l'extraction du projectile. La proposition fut acceptée. L'opération était délicate, difficile; elle eut lieu avec un succès complet.

La balle, qui reposait sur la dure-mère, fut enlevée, et M. Jobert de Lamballe a pu la montrer à ses collègues. La tête du pauvre blessé fut soignée avec toute l'attention possible, et aujourd'hui il jouit d'une excellente santé, sans être exposé aux accidents qui le faisaient souffrir.

L'OUVRIÈRE.

L'auteur du *Devoir*, de la *Religion naturelle et de la Liberté*, M. Jules Simon publiera incessamment un livre auquel nous prédisons un succès égal, sinon supérieur à ses aînés.

L'Ouvrière, tel est le titre de cette étude. La question étudiée à fond par l'éminent écrivain est une des plus neuves et des moins connues de ce temps. Nous donnons à nos lecteurs la préface de cette œuvre d'un intérêt si grave.

"Le livre qu'on va lire est un livre de morale. Je n'ai voulu, en l'écrivant, qu'ajouter un chapitre au traité du *Devoir*, publié il y a quelques années. M. Louis Reybaud, M. Blanqui, M. Audiganne et, avant eux M. Villermé, ont fait des enquêtes approfondies sur l'état de l'industrie dans notre pays: pour moi, je me suis occupé exclusivement du sort des ouvriers et principalement de celui des femmes. J'ai consacré plus d'une année à visiter les principaux centres industriels, et j'avoue avec tristesses que mes craintes les plus vives ont été partout dépassées. Ce sont des souvenirs qui ne me quitteront plus. Je voudrais faire passer dans l'âme de mes lecteurs une partie des impressions que j'ai ressenties, et leur inspirer l'ardent désir de porter remède à tant de souffrances. J'ose dire qu'on peut se fier à mes renseignements. Je n'ai pas tout vu, et je ne dis pas tout ce que j'ai vu; mais il n'y a pas une seule des misères que je raconte dont mes yeux n'aient été témoins et dont mon cœur ne soit encore oppressé.

"Assurément je suis bien loin de méconnaître l'heureuse transformation qui s'est accomplie dans la condition sociale des ouvriers depuis un demi siècle. La Révolution les avait affranchis comme hommes en leur donnant l'égalité devant la loi, et comme ouvriers en supprimant les maîtrises. La loi de 1833 sur l'instruction primaire les a délivrés d'une servitude plus pesante encore, en créant des écoles gratuites jusque dans les plus humbles villages et en multipliant dans les villes les écoles d'adultes qui rendent toutes les carrières accessibles au travail et à la capacité. On peut encore manquer de pain et d'abri aujourd'hui en France, mais on n'y peut plus manquer des premiers éléments de l'instruction que par sa faute. Comme il n'était pas possible de supprimer l'inégalité des fortunes, parce que les causes d'inégalité sont permanentes et nécessaires, on a cherché les moyens de corriger autant que possible la pauvreté, en mettant le confortable à la portée des petites bourses, de là, l'institution des crèches, des asiles, la loi sur les logements insalubres, la création des bains et lavoirs publics, les sociétés alimentaires qui centralisent les achats pour vendre en détail au prix de gros.

"Les progrès de l'industrie ont été, par eux-mêmes un bienfait immense pour le peuple, puisqu'il lui ont fourni à la fois du travail et des produits qu'on ne se procurait auparavant qu'à prix d'or. Les caisses d'épargne, les Sociétés de secours mutuels et les caisses de retraite lui donnent le moyen de lutter contre ses trois grands ennemis: le chômage, la maladie et la vieillesse. C'est surtout dans l'intérieur des manufactures, où il passe la plus grande partie de sa vie qu'on s'est occupé avec sollicitude de ses besoins. Ce qui frappait dans une manufacture, il y a trente ans, c'était le mépris de l'homme, ce qui frappe aujourd'hui, c'est la préoccupation constante de l'hygiène. Les plafonds se sont élevés, les murs se sont écartés, les escaliers et les vestibules sont devenus plus spacieux, les appareils les plus compliqués distribuent partout une chaleur égale; des ateliers spéciaux sont réservés pour les heures des repas, les précautions les plus minutieuses ont été prises contre les accidents qui pouvaient faire naître les moteurs mécaniques; la science s'est appliquée à supprimer les travaux insalubres, les machines ont transformé les travaux, et peut transformer les machines et longtemps redoutables, en instruments inoffensifs de la volonté et de l'intelligence humaine.

"Quand on pense à toutes cette bienfaisante activité, et qu'on en voit chaque jour les heureux résultats dans les ateliers et dans les maisons d'ouvriers, on voudrait se persuader que la misère est en effet vaincue ou vaincue et qu'entre elle et nous ce n'est plus qu'une question de temps. Mais il y a des notre organisation économique un vice terrible, qui est le générateur de la misère, et qu'il faut vaincre si l'on veut que le peuple ne périsse pas, c'est la suppression de la vie de famille.

"Autrefois l'ouvrier était une force intelligente, il n'est plus aujourd'hui qu'une intelligence qui dirige une force. Les conséquences immédiates de cette transformation a été de remplacer presque partout les hommes par des femmes, en vertu de la loi de l'industrie, qui la pousse à produire beaucoup avec les plus faibles et à plus bas prix de salaires, qui les rabaisse encore au même niveau que celui des enfants. On se rappelle les éloquentes invectives de M. Michelet: *L'Ouvrière!* mot impie, sordide, qu'aucune langue n'eût jamais qu'aucun temps n'aurait compris avant cet âge de fer, et qui balancerait à lui seul tous nos prétendus progrès!" Si on gémit sur l'introduction des femmes dans les manufactures, ce n'est pas que leur condition matérielle y soit très mauvaise. Il y a très peu d'ateliers où elles ont été appelées et les travaux lourds; le plus souvent on les charge de fonctions fatigantes dans les autres manufactures pour les femmes. Une soigneuse de machine n'a d'autre tâche que de surveiller la marche de la carde et de rattacher de temps en temps un fil brisé. La salle où elle travaille, comparée à son domicile, est un séjour agréable, par la bonne aération, la propreté, la gaieté. Elle reçoit des salaires élevés on tout au moins très supérieurs à ceux que lui fournissait autrefois le travail de la terre et la broderie. Où donc est le mal? C'est que la femme, devenue ouvrière, n'est plus une femme.

"Au lieu de cette vie cachée, abritée, pudique, entourée de chères affections et qui est si nécessaire à son bonheur et au notre même, par une sorte que c'est indirecte, mais inévitable, elle vit sous la domination d'un contre maître, au milieu de compagnons d'une moralité douteuse, en contact perpétuel avec des hommes, séparée de son mari et de ses enfants. Dans un ménage d'ouvriers, le père et la mère sont absents, chacun de leur côté, quatorze heures par jour. Donc il n'y a plus de famille. La mère, qui ne peut plus allaiter son enfant, l'abandonne à une nourrice mal payée, souvent même à une gardeuse qui le nourrit de quelques soupes. De là, une mortalité effrayante, des habitudes morbides parmi les enfants qui survivent, une dégénérescence croissante de la race, l'absence complète d'éducation morale. Les enfants de trois ou quatre ans errent au hasard dans des ruelles fétides, poursuivis par la faim et le froid. —Quand à sept heures au soir, le père, la mère et les enfants se retrouvent dans l'unique chambre qui leur sert d'abri, le père et la mère fatigués par le travail et les enfants par le vagabondage, qu'y a-t-il de prêt pour les recevoir? La chambre a été vide toute la journée, personne n'a vaqué aux soins les plus élémentaires de la propreté; le foyer est mort, la mère épuisée n'a pas la force de préparer des aliments; tous les vêtements tombent en lambeaux: voilà la famille telle que les manufactures nous l'ont faite.

"Il ne faut pas trop s'étonner si le père, au sortir de l'atelier où la fatigue est quelquefois extrême, rentre avec dégoût dans cette chambre étroite, malpropre, privée d'air, où l'attendent un repas mal préparé, des enfants à demi sauvages, une femme qui lui est devenue presque étrangère puisqu'elle n'habite plus sa maison et n'y rentre que pour prendre à la hâte un peu de repos entre deux journées de travail. S'il cède aux séductions du cabaret, sa profits s'y engouffrent; sa santé s'y détruit; et le résultat produit est celui-ci, qu'on croirait à peine possible: le paupérisme, au milieu d'une industrie qui prospère.

"Que faire donc? Il est évident qu'il s'agit moins d'augmenter les salaires que d'en rendre l'emploi plus régulier. Le mal est surtout un mal moral; ce sont les âmes qu'il faut guérir. Il faut vaincre les cabarets; il faut restaurer la vie de famille, seule école de la liberté, seule et indéfectible source du courage moral; il faut user de tous les moyens que la liberté autorise pour ramener l'épouse et la mère dans la maison. J'ai cherché à le démontrer. Je mets mes efforts sous la protection de toutes les femmes. C'est leur cause, puisque c'est la cause du devoir et des saintes affections de la famille; c'est la cause du tout ce qui porte un cœur généreux. Je voudrais l'avoir bien servie. Je ne crains pas de ne pas venir à propos. Quelle que soit l'importance des événements qui s'accomplissent loin de nous, il y aura toujours de la place, dans les préoccupations des esprits sérieux, pour une question de justice et d'humanité.

"Paris, le 10 février 1861."

Un drame de la vie réelle. — On écrit de Versailles au journal le *Droit*:

Une des rues les plus calmes de notre paisible cité a été avant-hier le théâtre d'un crime atroce qui a jeté l'épouvante dans la population.

Voici quels sont les faits qui ont amené la catastrophe que nous allons retracer:

Philippe Jacques Vendeing, natif de Strasbourg, avait fait un premier congé dans les voltigeurs de la garde. Là, il avait connu un sieur Brousse, cantinier du régiment. Brousse était marié et avait une fille, que Wendeing avait vu grandir sous ses yeux et qu'il avait l'intention d'épouser. Brousse mourut; sa veuve tolérait les assiduités de Wendeing près de sa fille, elle fit plus: le voltigeur s'étant réengagé, elle accepta la partie disponible du prix du remplacement, s'élevant à environ 1,000 fr. Celui-ci se considérait donc comme agréé pour le mariage, il apportait même ses économies à la veuve Brousse, et les lui remettait chaque semaine.

Ces relations furent paisibles tant que l'argent de Wendeing ne fut pas épuisé; mais son bataillon ayant été envoyé à Saint Cloud, ses visites commencèrent à être mal reçues. Plusieurs fois la veuve Brousse le congédia sans vouloir qu'il vît sa fille. Elle prétendit avoir renvoyé cette dernière dans son pays, ce qui était faux. Wendeing n'était pas dupe de ces mensonges; il en avait conçu une vive irritation et il avait juré d'éclaircir ses soupçons, lorsqu'une punition disciplinaire vint le retenir pendant plusieurs jours à Saint-Cloud. Sa punition était subie, il se hâta de se rendre à Versailles dans la matinée de mardi, et il se présenta chez la dame Brousse, qui est occupée comme femme de service à la caserne dite de la Guerre, rue de la Bibliothèque. Éconduit comme précédemment, Wendeing passa le reste de la journée à boire avec ses camarades; puis, quand le soir fut venu, il se rendit dans la rue des Chantiers, à la maison No 53, habitée par la dame Brousse et sa fille.

Pour comprendre l'horrible scène qui va se passer, il faut connaître la distribution du logement qui en a été le théâtre. La première porte, fendue en plusieurs endroits, donne accès sur une antichambre qui communique à la fois avec la chambre à coucher et une cuisine; dans cette dernière pièce s'ouvre un châssis vitré qui prend son jour dans la chambre à coucher, laquelle est éclairée elle-même par deux fenêtres donnant sur la rue des Chantiers. Lorsque Wendeing, animé par le vin et la jalousie, arriva au pied de la maison, il vit que les fenêtres étaient éclairées, et il ne put douter que Caroline Brousse ne se trouvât dans ce logement, sa mère étant encore retenue à la caserne. Il s'élança dans l'escalier, et parvint rapidement à la porte et put se convaincre, par les fentes de cette porte, de la présence de plusieurs personnes chez la dame Brousse. Caroline était en effet chez sa mère, et il faut dire qu'elle n'y était pas seule; elle s'y trouvait en compagnie d'un sieur J...., caporal au 1er régiment de voltigeurs, et du tambour M...., du même régiment. Effrayée de l'apparition de Wendeing, qui frappait à la porte et demandait impérieusement qu'on lui ouvrît, la jeune fille pria les deux militaires de ne rien dire, leur déclarant qu'elle ne voulait plus recevoir son ancien amant; et en même temps elle fit disparaître la lumière.

Wendeing, rendu furieux par la résistance qu'il éprouvait, introduisit son sabre dans les fentes de la porte, la fit voler en éclats et pénétra dans l'intérieur de l'appartement. Là, il fut encore arrêté quelques instans par la porte de la chambre à coucher; mais la connaissance qu'il avait des localités lui suggéra bientôt un moyen de tourner l'obstacle: il s'introduisit dans la cuisine, traîna une malle auprès du châssis vitré, et, brisant cette dernière barrière, il entra dans la chambre. Caroline Brousse, épouvantée par le bruit de ces violences et de cette espèce d'assaut, avait ouvert la fenêtre et appelait du secours, criant: A l'assassin! à l'assassin!

C'est alors qu'elle fut frappée par Wendeing, qui d'un premier coup l'abattit à ses pieds. Le dessus du crâne avait été enlevé sur une longueur de cinq centimètres et sur une largeur de trois centimètres; puis le meurtrier s'acharnant sur sa victime, lui porta treize six coups de sabre poignard entre les deux omoplates. Une large mare de sang, s'étendant près de la fenêtre, atteste que c'est là que Caroline Brousse a été d'abord atteinte au moment où elle appelait au secours. Wendeing s'arrêta alors et jeta son arme dans la rue en criant à haute voix: Je l'ai tuée, je me livre à la justice.

Cependant la malheureuse jeune fille, quoique blessée mortellement, respirait encore; elle faisait entendre les derniers râlements de l'agonie. Wendeing, pour abréger, dit-il, ses souffrances, lui porta au cou et au sein vingt autres coups d'un couteau de cuisine qu'il avait rencontré sous sa main.

Pendant ce temps, le tambour s'était esquivé, profitant du moment où l'assaillant pénétrait dans la cuisine. Le caporal s'était réfugié derrière le lit et caché dans les rideaux de l'alcôve.

Deux autres personnes ont tenu une conduite bien différente.

Un sieur Michaut, charpentier, entendant les cris de la jeune Brousse, appliqua une échelle extérieurement, et chercha à porter du secours en pénétrant par la fenêtre; malheureusement il arriva trop tard.

Un sieur Thibaut, vermicellier, survint sur l'escalier, mais il ne put que pratiquer l'arrestation du coupable. Ce fut alors que le caporal J.... sortit de sa cachette, au moment où le poste le plus voisin accourait de son côté.

Wendeing a été déposé par ordre de l'autorité militaire dans une des cellules de la maison de justice, où il est au secret.

On avait répandu le bruit que Wendeing, se faisant justice à lui même, s'était pendu dans sa prison. Il n'en est rien, et, à l'exaltation qui l'animait dans les premiers instans, a succédé le sentiment de l'énormité de son crime.

Chronique scientifique. — M. Flourens a récemment proposé à l'institut de mettre au concours la question de la régénération des os brisés surtout par les armes à feu.

Cette proposition était la conséquence naturelle des études que M le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences a faites sur la reconstruction des os par le périoste, et dont la *Patrie* et cette Chronique ont déjà plusieurs fois entretenu leurs lecteurs.

Le périoste est, on le sait, une membrane fibreuse, blanche, résistante qui environne les os dans toutes leurs parties recouvertes de cartilage.

On soupçonnait bien au périoste la propriété de reconstituer les os, mais M. Flourens a transformé ce soupçon en conviction. Grâce à la découverte de la coloration que produit sur les os la garance donnée en nourriture aux animaux sur lesquels on expérimente, il a démontré d'une façon irrécusable comment les os se forment par couches aggrégées, imbriquées les unes sur les autres, et de quelle manière ils s'allongent et se reproduisent.

Un fait singulier et qui tient du piquant de l'anecdote, a même eu lieu à ce sujet, dans une des dernières séances de l'Institut.

M. Velpeau a lu un mémoire de M. Ollier chirurgien qui marche sur les traces de M. Flourens, et a présenté, comme une découverte nouvelle, le procédé au moyen duquel M. Ollier constate la croissance ou plutôt l'allongement des os. M. Ollier emploie pour cela de petits clous en étain, fixés de distance en distance sur les os d'un pauvre animal vivant.

M. Flourens a écouté, avec une profonde attention et un demi sourire, la lecture faite par le célèbre chirurgien sous le patronage duquel le confrère avait, tout en donnant une analyse à l'institut. Puis la lecture de son collègue terminée, il a envoyé chercher à la bibliothèque de l'Académie un ouvrage dont il est l'auteur, et qui date de sept ou huit ans. Lisant ensuite à son confrère, qu'il avait [illegible] ... trois pages de ce livre, il a prouvé que depuis longtemps il avait mis en œuvre les procédés de M. Ollier, donnés comme nouveaux. La seule différence qui existe, c'est que M. Flourens s'est servi de petits clous d'argent au lieu de clous d'étain.

Il avait donc démontré, avant tout autre que, non seulement les os ne s'allongent que par leurs extrémités, mais que des deux extrémités l'une est un peu plus élective, en ce sens que l'allongement se fait principalement par celle. L'allongement en effet n'a lieu qu'autant que le corps de l'os n'est pas soudé à l'épiphyse, il s'arrête dès que la soudure est complète. Or, l'époque de la soudure n'est pas la même pour les deux épiphyses ou pour les deux extrémités de l'os, il est donc tout naturel que l'os croisse en longueur par celle de ces deux extrémités qu'il lui reste à souder. Comme la première soudure a lieu à l'extrémité inférieure du fémur, tandis qu'à l'extrémité inférieure de l'os, c'est dans un ordre différent pour les os des bras et des jambes, on retrouve ainsi non seulement la loi de M. Ollier, mais sa raison vraie, et la règle en dehors pour les applications à la chirurgie.

L'Académie a ri beaucoup de cette petite saynète.

Amers de Hostetter. — L'excellent effet produit par ce célèbre tonique, dans toutes les maladies de l'estomac, lui a acquis une grande célébrité parmi chacun. On donne trop de médicaments aux femmes; elles perdent à la fois leur santé et leur argent en se laissant traiter par des charlatans. Mais on peut dire en toute vérité qu'elles ont trouvé dans les Amers de Hostetter un stimulant approprié à leur organisation délicate et aux terribles fonctionnels auxquels elles sont sujettes. Lorsqu'elles passent de l'enfance à l'adolescence, que plus tard elles deviennent mères, qu'elles éprouvent quelque affection et que le poids des années les affaiblit elles peuvent, dans toutes les circonstances, se reposer sur les vertus fortifiantes de ces excellents bitters. Il n'existe pas de préparations supérieures à l'Amer de Hostetter pour guérir la dyspepsie et les maladies de l'estomac et des entrailles.

Décédé hier matin, à quatre heures moins un quart, J. R. PLAUCHÉ, Jr., âgé de quarante-cinq ans.

Ses amis et ceux de son beau-frère, I. E. Forstall et de son gendre, H. J. Forstall sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement ce matin, 29 courant, à dix heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue d'Orléans, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Décédée le 28 mars 1861, à 3 heures après midi, Madame *Veuve Enoul* LIVAUDAIS, née *Julie* DANTILLY, à l'âge de 82 ans. Les membres des familles Livaudais, Dantilly, Bachemin et Pinot, ainsi que les amis de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu, aujourd'hui, 29 mars, à 4 heures et demie du soir.

Le convoi partira de sa dernière demeure rue Casacalvo, entre Union et Français.

Décédée hier, à 4 1/2 heures P.M. Dame Vve SARRAS DAUPHIN. Ses amis et connaissances et ceux de ses gendres, M. Guerrier, P. Bonne et P. Sabatier sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Le corps est exposé rue Prieur, entre Columbus et Kerlérec.

Décédée jeudi, 28 mars 1861, à 11 heures et demie P. M., Joséphine Bazilice, âgée de 17 mois, fille de Evelina B. Conner et Chas A. Castillo.

GARE AUX VOLEURS.

☞ Les citoyens disent qu'ils payent une police pour protéger leurs demeures et ont un droit d'exiger de la vigilance; mais ce n'est pas de ces voleurs qu'on voulons parler. Nous parlons de ces voleurs qu'on entrent subrepticement chez vous et qui, dès qu'on est endormi, commencent leurs excursions et leurs ravages dans les caves, etc; il ou n'est il est question des rats et des ravets. Nous recommandons aux familles de se procurer le

Destructeur des Rats et des Ravets, de Wilson

qui les chasse invariablement et pour toujours.
A vendre, à la Nlle Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co. Rue de Chartres, Nos 21 et 151. Agence générale pour le Sud. Les demandes doivent leur être adressées. 23mars—25,27,29

BRULURES.

☞ Aucune brûlure, quelque grave qu'elle fût, n'a résisté jusqu'à présent à l'effet puissant du PAIN EXTRACTOR MAGIQUE DE DALLEY. N'achetez que le véritable qui porte la signature de Henry Dalley, fabricant, sur une étiquette en acier.
A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Rue de Chartres, Nos 21 et 151, seuls agents pour les Etats-Unis du Sud. Toutes les demandes doivent leur être adressées. 25mars—25,27,29.

Le célèbre Elixir.

☞ Les propriétés du célèbre Elixir sont visibles. Il y a deux choses dont on ne saurait douter, ce sont: le triste état de ceux qui ont commis des FOLIES DE JEUNESSE, et la vertu immense de ce remède. Ceux qui sont

FAIBLES, IMPUISSANTS et ont une constitution délabrée, ne doivent pas hésiter à avoir recours au seul remède efficace:

L'ELIXIR DE WRIGHT.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Seuls propriétaires, Rue de Chartres, Nos 21 et 151. 25mars—25,27,29

Arrêtez cette affreuse toux!

☞ Qu'il est pénible d'entendre, de temps en temps, en passant dans les rues, quelqu'un tousser bruyamment. Le premier sentiment qu'on éprouve est celui de la compassion, et on espère ensuite que la malade n'ignore pas l'efficacité du SIROP DE CERISES SAUVAGES et de GOUDRON DE DAVIS.

Sait-il qu'il peut être soulagé immédiatement? Sait-il que le cerisier à côté duquel il passe a donné à la science un remède nouveau? Ayez de suite recours au sirop de

Cerises sauvages et de goudron,

vous n'aurez rien à craindre de la maladie de poitrine; la membrane muqueuse sera protégée, et vous serez un nouvel homme.

Sirop de Cerises sauvages et de Goudron de Davis.

A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & CO., Agences générale, Nos 21 et 151, rue de Chartres. 25mars—25,27,29.

L'AMER DE HOSTETTER. — L'effet de cet excellent tonique dans les maladies auxquelles les femmes sont sujettes, lui a valu une réputation universelle. Les dames ont pris trop de drogues; des charlatans ont détruit leur santé et leur ont enlevé leur argent. On peut dire qu'elles ont trouvé dans la préparation du Hostetter le stimulant qui convenait le mieux à leur organisation délicate; il calme les souffrances qu'elles ressentent aux différentes périodes de la vie. C'est un remède souverain pour la dyspepsie et les maux d'estomac et d'entrailles. 17mars—6f v. dump. S'

Genièvre de Hollande.

15 Pipes Schiedam de J. Melcher, en débarquement du navire Helene, arrivé du Havre, à vendre par PREAU & COUTURIER, Rue, [illegible]

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

HIPPODROME CREOLE.

Vendredi, 29 mars.

Enjeu de $2000. Ambleur contre trotteur. Trois mille sur cinq, sous les harnais.
M. Fulton met en lice EMMA—ambl.
M. Holcomb do ETHAN ALLEN—trot.
La course commencera à 4 heures.
☞ On peut s'attendre à l'une des courses les plus rapides et les plus chaudement disputées qu'on ait jamais vues ici. Le public aura une bonne occasion de voir ETHAN ALLEN, le plus fameux trotteur du monde. JNO L. CASSADY, directeur.

Société Suisse de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Assemblée régulière du lundi, 1er avril, à 9 heures du soir.
—Ordre du jour—
☞ 1o—Admissions; 2o—Banquet du samedi, 6 avril (derniers arrangements).
N. B.—L'accueil sympathique qu'a rencontré parmi nos compatriotes l'idée d'un banquet national, a engagé la Société à ne pas en différer l'exécution. Déjà de nombreuses adhésions nous promettent une belle fête et nous espérons jusques alors en voir encore augmenter la liste.
On peut se procurer des cartes chez MM. A. Favre, Passage de la Bourse, C. Schumacher, au coin de Chartres et Bienville, et vers les autres membres de la Société.
Le banquet aura lieu au restaurant Louis, Passage de la Bourse, au coin de la rue St-Louis.
Par le Président. O. ULMES, Secrétaire. 29mars—jusq 6av.

Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

Les officiers et les membres de cette Société sont prévenus d'assister à l'assemblée régulière mensuelle qui aura lieu LUNDI, 1er avril, à 7 heures du soir, dans la Salle de la Loge de l'Etoile Polaire No 1, I. O. O. F., rue St Louis, entre les rues Royale et le Passage de la Bourse.
L'exactitude est requise.
Par ordre du Président. E. WALSHE, Secrétaire. 29 mars—31

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 29 mars 1861.
Conformément à la charte, une élection aura lieu, au bureau de la Compagnie, dans la rue du Camp, en face de la Place Lafayette, LUNDI, 15 avril 1861, de 9 à 3 heures pour dix-huit directeurs dont deux devront être choisis parmi les actionnaires qui résident en Louisiane et six parmi les actionnaires qui résident au Mississippi—pourvu qu'une majorité des actions de la Compagnie soit représentée à la dite élection, mais si une majorité des actions n'est pas représentée, l'élection aura lieu le LUNDI, 22 avril 1861, au bureau de la Compagnie, de 9 à 3 heures.
R. S. CHARLES, Secrétaire. 29mars

AVIS.

Par accord mutuel, la société existant sous la raison ARTIGUES & GAILLES est dissoute depuis le 20 courant. M. Artigues est seul chargé de la liquidation.
Nouvelle-Orléans, 27 mars 1861. 29 mars—3

RESTAURANT DE MOREAU

Sur le Bayou St Jean, près du Lac.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux amateurs et au public qu'il a son établissement ouvert SAMEDI 30 du courant, [illegible] amateurs [illegible] pourront désirer en fait de mets de premier choix. R. MOREAU. 26mars—1m

Gardienne d'Enfant.

On demande une gardienne d'enfant pour un enfant de deux ans, une française ou créole et qui puisse offrir des bonnes recommandations. S'adresser au No 141, rue de la Douane. 29mars—1f

A LOUER,

Trois maisons neuves, en briques et à trois étages, situées rue Casacalvo entre les rues Port et St Ferdinand, Troisième District, ayant chacune dix chambres à domestiques, une place dans la cour, [illegible] S'adresser à JONAS PICKLES. 29 mars—3f

Sardines — En débarquement du navire Nemesis, du Havre, et à vendre par le soussigné — [illegible] VOR MAIGNAN. [illegible] 17, rue St Louis

MANDEVILLE.

A VENDRE:

Jolie résidence d'été à Mandeville sur les bords du lac Pontchartrain.

[illegible]

Demande de modiste.

On demande une dame française pour de modiste [illegible] Mme M. E. KENSON. [illegible]
☞ On a besoin aussi au même établissement de quelques ouvrières modistes de premier ordre. 27 mars—3f

Magnifique Cheval Anglais, de haras.

[illegible] PAT GALWAY [illegible] KENNERVILLE [illegible]

[illegible] JOHN G. ROBINSON [illegible]

LOUIS, RESTAURATEUR,

Et Pension Bourgeoise,

Encoignure du Passage de la Bourse et St Louis,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant et qu'il tient

TABLE D'HOTE

A toute heure, et se charge de servir et de préparer à toute heure, le menu y sera de premier choix.
Il offre aux consommateurs, pour 50 cents, Un potage, au choix, Légumes, Poisson, Rôti, Entrée, Salade. Desserts assortis—Vin compris.
Pension à vingt piastres par mois, service permanent de 7 heures du matin à 8 heures du soir. 22 janv—1 1 ☞ 1re p

A vendre pour cause de maladie.

Le fonds d'un magasin de fourrage établi depuis longues années et ayant une excellente clientèle. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, rue Conti No 9, près la Levée. A vendre également deux chevaux de monture et de voiture. 28 mars—3

ATTENTION!

NÉGOCIANTS ET BANQUIERS!

COFFRES-FORTS DE LILLIE!

A l'épreuve du feu! A l'épreuve du feu!

TÉMOIGNAGES RÉCENTS.

Mobile, 7 février 1861.

M. Lewis Lillie,

Cher Monsieur — Votre lettre du 22 janvier a été reçue. Notre magasin qui était en briques et avait trois étages, fut entièrement détruit par un incendie le 31 décembre dernier.

Nous avions un de vos coffres-forts No 4, au premier, et comme le temps nous le permettait, nous avions enlevé nos livres et nos papiers de valeur.—Le coffre fort fut exposé à la chaleur la plus intense provenant du briques et de morceaux de bois qui étaient tombés dessus. Trois jours après l'incendie, nous pûmes, en jetant de l'eau, retirer le coffre-fort et nous nous aperçûmes en l'ouvrant que l'intérieur était intact, l'écriture parfaitement lisible sur les feuilles détachées, et nous n'avons aucun doute [illegible]

Nous renvoyons ce coffre-fort ainsi que vous le désirez. Veuillez nous en envoyer un autre de la même grandeur. Vous trouverez ci-inclus le plan qui nous convient.
FRY, BLISS & Co.

L'extérieur des coffres-forts de Lillie est de fer massif d'une épaisseur d'un à trois pouces. L'intérieur est d'une grande profondeur et le remplissage est à l'épreuve du feu.

Les serrures combinaison de Lillie sont employées pour ces coffres-forts seulement.

Nous avons en magasin le plus fort stock qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans.

Nous avons également une grande variété de coffres forts à plaques en fer, de seconde main. Nous les vendons à une réduction de plus de la moitié du prix coûtant.

☞ Venez les examiner au

No 93, rue du Camp, Nlle-Orléans.

DAVIS BROS, Agents.

19 mars—2 p—cpl1p—jusq 1er av

A VENDRE.

Une excellente résidence sur le bord de la mer.

A VENDRE, à la Baie St Louis, la propriété de Mme veuve Zénon Cavelier, ayant 56 pieds de face sur 40 arpents de profondeur. La maison est très agréable; elle est meublée et peut recevoir une grande famille. Il y a des dépendances, un puits, &c., &c.
On peut visiter la propriété en tout temps. Il y a un gardien sur les lieux.
Conditions—$4,500; un tiers comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit, avec intérêt. S'adresser à Mme CAVELIER, rue des Remparts, No 285, ou à B. FALLON, courtier, Rue Gravier, No 122, près l'encoignure Carondelet. 22mars—1m.

Avis,

Le Dr CHASTANT a transféré son office et son domicile, rue Baronne, No 22, entre les rues Canal et Commune.

Heures de consultations, de 1 h. à 3 h. P. M.

18 mars—1m

ERNEST TURPIN,

Confiseur en gros et en détail,

Rue Vieille Levée, No 93,

Nouvelle-Orléans.

Fabricant de pastilles de gomme, pâte de jujube, dragées et toutes espèces de candis et de sirops à la vapeur. 18mars—1m—1re p

Corsets...... Corsets.

La maison LION & ANDRÉE a l'honneur d'annoncer aux dames, ainsi qu'aux marchands de la ville et de la campagne, qu'elle vient de recevoir un nouvel assortiment de corsets de la première fabrique de Paris (maison Suchet-Dumas), médaillé à Paris et en Amérique.
A vendre à grand rabais—$2 50.
11 mars. Coin Bienville et Royale.

Cigares de la Havane—134,000 cigares de la Havane venant d'être débarqués du brick Hope, cigares de différentes grosseurs, telles que Regalia Londres, Brevas, Regalia Britanica, Garibaldi, Media Regalia Chica, Regalia des Rey, &c., &c., des marques Flor de M. Vega, Toreno, M.-L., Milan et Intimidad, en magasin et à vendre par GUMA & MASICH, Rue Tchoupitoulas, No 23

AU PUBLIC.

Le droit de propriété des marques des cigares et des cigarettes de la Havane "La Meridiana," "Walter-Scott" et "Cristal Palace" ayant été obtenu par nous, dûment autorisés par les fabricants, MM. Fajo & Quevedo, à la Cour de District des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane, afin de protéger les droits des propriétaires, nous poursuivrons, conformément à la loi, tout contrefacteur et fabricant de cigares qui se serviront des dites [illegible]
ALVAREZ, FERNANDEZ & Co, Rue Vieille-Levée, No 52, [illegible] Bienville.

☞ **Bureau Central du Board des Commissaires,**

No 5 Commercial Place, ville de la Nouvelle Orléans, 25 mars 1861.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE LA PAROISSE D'ORLÉANS.

L'ÉLECTION de LUNDI, Premier Jour d'Avril 1861, conformément à la proclamation de son Excellence Thomas O. Moore, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, portant date du 28 Février 1861, sera tenue aux endroits et dressons nommés, et sous la surintendance des Commissaires ci-après nommés. Chaque Poll sera connu comme suit:

Premier District.

Premier Précinct—Poll No 1.—A la case à pompe de la Compagnie No 14, rue Tchoupitoulas, entre les rues Race et Orange.—Commissaires: J. H. Bradford, S. B. Frost, W. E. Florance.

Poll No. 2.—A la case à pompe de la Compagnie de pompiers No 1, rue Hunter, entre les rues Tchoupitoulas et Levée. Commissaires: W. B. Lindsey, D. B. Penn, J. N. McCandless.

Deuxième Précinct—Poll No 1.—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 20, rue Thalia, entre les rues Bacchus et Dryades. Commissaires: Robert Brown, W. W. McGarrity, J. M. Reed.

Poll No 2.—A l'encoignure des rues Euterpe et St Charles. Commissaires: A. E. Shaw, John Caulfield, Geo. W. McCerren.

Troisième Précinct—Poll No. 1.—A la case à pompe de la Compagnie No. 6, à l'encoignure Commerce et St-Joseph. Commissaires: John A. Diamond, O. F. Benjamin, J. H. Jones.

Poll No. 2.—A la maison No. 309 rue Tchoupitoulas, entre les rues Erato et Calliope. Commissaires: L. Y. Lusk, J. S. Prague, M. Pitten.

Quatrième Précinct—Poll No. 1.—A la case à pompe de la Compagnie de pompiers No. 8, rue Calliope, entre les rues St Charles et Carondelet. Commissaires: James Strawbridge, L. Folger, E. C. Baxter.

Poll No 2.—Dans la boutique de charpentier de la rue des Remparts, No 225, entre Gilo et Calliope. Commissaires: B. M. Turnbull, S. G. Risk, D. Snyder.

Cinquième Précinct—Poll No 1.—A la case à pompe de la Compagnie de pompiers No. 2, rue Tchoupitoulas, entre les rues Natchez et Poydras. Commissaires: Sam. Todd, F. E. McManus, Thos. J. Rock.

Poll No. 2.—A un endroit de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Girod et Lafayette. Commissaires: J. L. McCauley, John M. Kee, Alex. Bremer.

Sixième Précinct—Poll No 1.—A la case à pompe de la Compagnie de pompiers No 11, rue Perdido, entre les rues St-Charles et Carondelet. Commissaires: T. O. Stark, Henry Finance, Geo. Cope.

Poll No 2.—A la case à pompe de la Compagnie de pompiers No 5, rue Girod, entre St Charles et Carondelet. Commissaires: Robt Conway, Richard Esterbrook, Thos. Ryburn.

Septième Précinct—Poll No 1.—A la case à pompe de la Compagnie de pompiers No 11, rue de la Commune, près de celle des Marais. Commissaires: N. E. Bondy, J. M. Montgomery, J. M. Burke.

Poll No. 2.—A la maison, rue Girod, No 217, entre les rues Corque et Bassin. Commissaires: W. B. Koontz, E. C. Kelly, J. A. Shebert.

Poll No. 3.—No. 117, rue du Bassin, encoignure de la rue Perdido. Commissaires: E. Wood Perry, J. D. Wood, T. O. Laughan.

Deuxième District.

Huitième Précinct—Poll No 1.—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 7, rue Dauphine, entre les rues Bienville et Douane. Commissaires: T. Wenn, [illegible] W. S. Campbell, S. H. Fitton.

Poll No. 2.—Passage de la Bourse, No. 127, entre St Louis et Conti. Commissaires: John M. Scott, Francis C. Zacharie, C. R. Whest.

Neuvième Précinct—Poll No. 1.—A la maison de Pelican Hook and Ladder Co., No 4, [illegible] entre les rues Conti et Bassin. Commissaires: W. J. Hewitt, V. Geraci, Robt. Abott.

Poll No. 2.—A la maison No. 261 de la rue Bienville entre les rues Trème et Marais. Commissaires: J. J. McCormick, John Sacre, John Sommer.

Dixième Précinct—Poll No. 1.—Au bureau du Collecteur des Taxes, rue St Pierre. Maison Pontalba. Commissaires: A. Abel, M. L. Rosso, L. Castera.

Poll No. 2.—A la maison No. 230 de la rue St Pierre entre les rues Charles et Levée. Commissaires: L. F. Dupassié, O. Loucais, H. Vignaud.

Onzième Précinct—Poll No. 1.—Au bureau du Député Commissaire des Rues, encoignure des rues St Pierre et Chartres. Commissaires: J. H. Avery, Henry Darel, H. Darel.

Poll No. 2.—A la maison No. 29, rue d'Orléans entre les rues Royale et Bourbon. Commissaires: Jules Sioraport, F. Landreaux et J. P. Montamat.

Douzième Précinct—Poll No 1—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 10, rue Dumaine entre les St Claude et Remparts. Commissaires: Charles Castaigne, Oscar Duperon et E. O. Gravois.

Poll No 2.—A la case à pompe de la Compagnie No 21, à l'encoignure Claiborne et St Pierre. Commissaires: C. Large, Clément Ramos et F. H. Lee.

Treizième Précinct—Poll No. 1.—A la maison, No 145, rue des Grands Hommes, entre les rues Bourgogne et Remparts. Commissaires: A. Baudoin, F. Meteye, J. A. Weysham.

Poll No. 2.—A la maison No 65 rue St Philippe, entre Bourbon et Royale. Commissaires: A. J. Moss, Alfred Le Blanc, A. Sambola.

Quatorzième Précinct—Poll No. 1.—A une maison, rue de l'Esplanade entre Marais et Tonti. Commissaires: Jérôme Bayon, F. M. Crozat, A. A. Aycard.

Poll No. 2.—A la case à pompe de la Compagnie No. 13, rue Bayou, entre [illegible] Commissaires: Paul E. Crozat, John O. Lore, C. Trévard.

Troisième District.

Quinzième Précinct—Poll No 1.—A la maison No 8 de rue des Français entre Chartres et Royale. Commissaires: Charles Le Carpentier, A. [illegible], F. Aubert.

Poll No 2.—A la maison, rue [illegible] de l'encoignure de la rue Levée et des Grands Hommes. Commissaires: Auguste Viosca, J. A. [illegible]

[illegible]

Dix-huitième Précinct—Poll No. 1.—A la maison No [illegible] Commissaires: Auguste P. Marinet, D. [illegible]

[illegible]

Quatrième District.

Vingt-huitième Précinct—Poll No. 1.—A la maison de Hook and Ladder Company, rue Jackson, entre Rousseau et Fulton. Commissaires: Hubert Kroeger, D. A. Harris, J. F. Buzzell.

Poll No. 2.—A la case à pompe de la Compagnie No 12, rue [illegible] Commissaires: George Kreiger, F. Walt, J. A. Wyman.

Vingt-neuvième Précinct—Poll No. 1.—A la case à pompe de la Compagnie No 22 [illegible] Commissaires: J. J. Pratt, A. W. Bosworth, Wm. Dahlen.

Poll No. 2.—A la [illegible] Commissaires: John Hanson, V. F. Coffin, C. D. Bullock.

Alger.

Cette partie de la Paroisse d'Orléans sur la rive droite du fleuve Mississippi, à la Maison de Cour. Commissaires: J. E. Cooper, J. A. Mackey, Peter Mary.

Un des polls dans chaque précinct restera ouvert depuis sept heures du matin jusqu'à six heures du soir, excepté dans le district d'Alger où il restera ouvert de huit heures du matin à quatre heures.

[illegible]

Les Commissaires à chaque Poll nommeront les Greffiers d'Election.

La somme de dix piastres sera allouée aux Commissaires à chaque Poll pour qu'ils se procurent des ameublements de chaque lieu d'élection.

Chaque Greffier recevra la somme de deux piastres cinquante cents pour ses services.

Les comptes des dites dépenses doivent être approuvés et signés, respectivement, par les trois Commissaires à chaque Poll.

L'Hon. THOS J. SEMMES, Président du Bureau des Commissaires et Avocat Général, se trouvera le jour d'élection à son bureau, No. 81, rue St Charles, où il sera préparé à nommer des substituts pour remplir les places des dits Commissaires d'Election qui manqueraient ou refuseraient de servir.

Par ordre du Bureau Central des Commissaires.
J. AD. ROZIER, Secrétaire.
26mars

Chapeaux Chapeaux — 5 caisses Chapeaux de paille, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, JR, No 62 et 64, rue Vieille Levée. 24 mars

Huile, Vins, &c.— 500 paniers huile 22, 24 et 11 onces, 500 caisses vin blanc et rouge, 1000 do fruits et cerises à l'eau de vie, 400 barriques vin blanc et rouge à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, JR. No 62 et 64, rue Vieille Levée. 24 mars

Graines—Ficelle &c.— 100 barils graines de Canaries, 100 sacs graines de lin, 10 boucauts ficelle, 50 sacs noisettes, 15 caisses amandes sans coques, 150 sacs amandes, 15 caisses manne, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, JR. No 62 et 64, rue Vieille Levée. 24mars

Vieux whisky — 10 barils vieux Bourbon whisky extra, 20 barils Bourbon whisky P., 10 barils vieux Monongahela whisky, 10 do Rye whisky, 50 barils whisky, Magnolia, 2 barils vieille eau de-vie de pêche. En magasin et à vendre par HENRY VALETON & CO. 27, 29 et 31, rue Bienville. 28mars

En débarquement du navire Active, venu de Bordeaux: 10 barriques vin blanc supérieur Ht Sauterne, 20 barils do do, 2 caisses de 100/2 boîtes haricots flageolets de Salles, 3 do de 100/2 boîtes cèpes à l'huile do, 1 do de 100/2 boîtes fromage Roquefort do. A vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31, rue Bienville. 28 mars

Petits Pois—5 caisses de 50 boîtes petits pois de Briant. 30 caisses de 100/2 boîtes petits pois verts de Briant. 5 do de 50 boîtes petits pois do de Salles. 20 do de 100/2 do do do. 5 do de 100/2 do de verts au beurre. En magasin et à vendre par HENRY VALETON & CO, 27, 29 et 31, rue Bienville. 28mars

En magasin et à vendre par M. A. CALONGNE—5 barils huile de charbon en gros et en détail, 205 à 207, rue Royale, encoignure Dumaine. 24mars

Bureau du Comité des Finances de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Chambre No. 14, Hôtel de Ville, 25 mars 1861.

Avis est donné que conformément à la résolution No 5829, approuvée le 23 mars 1861 "autorisant les contrôleurs des comités de finances du Conseil Commun à annoncer, pendant vingt jours, que des propositions cachetées seront reçues par eux pour l'achat des bons émis par la ville en faveur de la Compagnie du Chemin de Fer Pontchartrain jusqu'à concurrence du montant déposé actuellement à la Banque des Citoyens, après paiement de tous les coupons d'intérêt dus maintenant ou, des bons de chemins de fer.—

Les propositions cachetées seront reçues jusqu'au 18 avril 1861, à 6 heures et demie du soir, au bureau du comité de finances, No 14, Hôtel de Ville, pour la vente de la ville, de trente cinq bons émis en faveur de la Compagnie du Chemin de Fer Pontchartrain.

Les propositions devront être adressées à MM. A. Dupré et L. E. Forstall, chairmen des comités de finances du Conseil Commun de la ville de la Nouvelle Orléans et endossées "Propositions pour la vente de bons du Chemin de Fer Pontchartrain."

A. DUPRE, Chairman du comité de finances, Board des Asst. Ald.
L. E. FORSTALL, Chairman du comité de finances, Board des Ald.
26 mars—au 18 avril

Avis,

Des livres de souscription au capital du NEW ORLEANS AND HIGHLAND COAL COMPANY seront ouverts, tous les jours, pendant deux semaines seulement, de 3 à 6 heures P. M., au bureau de M. R. KING CUTLER, Commercial Place, No 5, encoignure de la rue du Camp, Nlle Orléans.

Le capital de la Compagnie sera de $500,000. Les actions sont de $1000 chacune. Environ 3/4 (trois quarts) des actions sont maintenant pris et la Compagnie commencera bientôt ses grandes opérations. Un citoyen du Sud peut souscrire à cette Compagnie.
Veuillez examiner. Par ordre de la Compagnie, GEORGE PAYNE, président. 26 mars—12 Germantown, Kentucky.

Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane—3me Mté.

Nlle-Orléans, 26 mars 1861.
Cette Banque sera fermée Vendredi prochain 29 du courant, (VENDREDI-SAINT). Les billets et les comptes échéant ce jour-là devront être payés jeudi, 28 du courant, et les billets devront être mis à l'escompte mercredi, 27 du courant.
R. J. PALFREY, caissier. 26 mars

AVIS.

L'intérêt de M. ANTONIO COSTA dans notre maison cesse à partir d'aujourd'hui.
F. FRATS & CO. Nlle-Orléans, 2 mars 1861. 2mars—1m.

Confitures des Shakers—50 caisses, à vendre par BERNARD TURPIN,

ATTENTION.

Avis aux Capitalistes.

VENTE SANS RESERVE.

LES PLANS des 782 Terrains et des 8 maisons qui seront vendus sans limite par le ministère de H. J. Domingon, Anthony Fernandes, encanteur, SAMEDI, le 30 de ce mois, sont exposés à la Bourse St. Louis à la disposition du public. 21 mars—7 f.

Service réformé en Français

Tous les DIMANCHES à 4 heures du soir, au rez-de-chaussée de l'Eglise Presbytérienne, rue Trémé, entre Canal et Commune.
L'entrée est par la rue Gasquet.
DIMANCHE, 31 mars, jour de Pâques, on donnera la Sainte-Cène. 26 mars—M

Bureau à Louer.

Le rez-de-chaussée de la maison située dans la rue Conti à côté de la Banque de la Louisiane. S'adresser à AUGUSTE MONTREUIL, Caissier. 21 mars ☞

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle Orléans.

La bénédiction du nouvel asile de cette société devant avoir lieu dimanche prochain, 31 courant à 5 heures après-midi, MM. les sociétaires sont invités à se réunir en masse ce même jour, à l'ancienne salle, rue du Bayou à 4 heures après-midi, pour de là se rendre en procession à l'asile neuf, et y assister à la cérémonie de la bénédiction, qui en sera faite par M. l'abbé Joubert desservant de l'église St-Augustin.
Par ordre du Président, F. PICARD, Secrétaire. 29mars—1f

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

1re COMPAGNIE.

La Compagnie prendra les armes DIMANCHE 31 du courant, à 7 heures précises du matin, pour faire un tir à la cible. Armement complet, petite tenue, gants blancs. Réunion à la caserne.
Par ordre du Lieutenant Commandant J. C. DENIS, M. GARCIA, Sergent-Major. 29mars—1f

Bataillon d'artillerie d'Orléans.

2de COMPAGNIE.

ATTENTION!

La Compagnie prendra les armes en petite tenue, armement complet, gants blancs, samedi soir à 4 heures et 1/2 précises pour aller camper et faire un tir à la cible, le dimanche suivant. Soyez tous ponctuels. Réunion à la caserne.
Par ordre du capitaine, JOSEPH BERCIER, Secrétaire. 27 mars—1f

Huile de Charbon et Lampes.

POUR TOUS!

REÇU TOUT RÉCEMMENT AU

GRAND ENTREPOT

D'HUILES ET DE LAMPES,

DU SUD,

RUE DE CHARTRES, No 6,

PLUSIEURS GRANDES FACTURES

DE

LAMPES A HUILE DE CHARBON,

(Spécialement pour le commerce)

UN GRAND NOMBRE DE MODÈLES NOUVEAUX,

Qu'on ne trouve dans aucun autre établissement.

Ce qui fait de notre assortiment le plus grand, le plus complet de la ville,

ET L'ÉGAL DE N'IMPORTE QUEL AUTRE SUR LE CONTINENT

A vendre

A meilleur marché

que dans aucune autre maison DES ÉTATS DU SUD.

Dans la rue de Chartres, No 6,

SEULE AGENCE POUR LA VENTE DE

L'huile de lampe incomparable, de

HALE,

QUI DONNE UNE ÉCONOMIE DE 20 POUR CENT

[illegible]

QU'AUCUNE AUTRE LAMPE

H C COVERT, Successeur d'ARTEMON HILL. 27 mars

Nous avons repris aujourd'hui nos paiements en [illegible] Nouvelle-Orléans, 27 mars 1861. HUGHES, HYLLESTED & Co.

AVIS.

Nous avons repris aujourd'hui nos paiements en [illegible] MARTIN, COBB & Co. Nouvelle-Orléans, 26 mars 1861.

Avis de Société.

Par acte en date de ce jour, passé pardevant M. Amédée Ducatel, notaire, une société a été formée entre MM. MICHEL BOCHET et CHARLES DELAMARRE, pour l'exploitation d'une manufacture à vapeur de chocolats et confiserie, ayant son siège en cette ville [illegible] La raison sociale est BOCHET & DELAMARRE.
Nouvelle-Orléans, [illegible] mars 1861. AMÉDÉE DUCATEL, notaire.

Demande de Modiste

On demande de suite une excellente modiste. S'adresser dans la rue du Canal, No 155 à Mme E. PHILLIPS. 26 mars—6f

Sucre de la Havane.

700 [illegible] sucre jaune et sucre blanc, en débarquement du brick A. A. Chapman, arrivé de la Havane, à vendre par S. PLASSAN, rue Vieille-Levée, Nos 58 et 60.

Tabacs de la Havane et du Mexique—175 balles pour tripes et capes, en magasin, à vendre par E. TROISGROS, 57 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

Vin rouge—100 barriques VIN ROUGE DE BORDEAUX en débarquement du navire Alice Prevost, à vendre par J. & J. TARDOS, No 43 Vieille Levée.

BOCHET & DELAMARRE,

MANUFACTURE DU SUD

DE

CHOCOLATS ET CONFISERIE,

A LA VAPEUR,

31, rue de Chartres, et encoignure de la rue de la Douane, 74 et 76.

Ouverture irrévocable le 30 mars.

Les soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis, leurs connaissances et le public en général, qu'ils ouvriront leur grande manufacture à vapeur de chocolats et confiserie, samedi 30 prochain, courant. Ils veulent que les bonnes appréhensions des personnes qui voient s'élever un pareil établissement malgré l'état actuel des affaires ne soient pas demeurées. En conséquence, les soussignés s'engagent à satisfaire amplement tous ceux qui voudront bien les honorer de leur patronage. On trouvera chez eux tout ce qui le goût, tout le plus émérite peut imaginer, c'est-à-dire chocolats en tablettes, chocolat à la crème, bonbons de tous genres et de première qualité, &c. &c.
BOCHET & DELAMARRE. 25 mars—1au

Au Public.

Le public est informé que les bâtisses ci-devant occupées par le BUREAU DE POSTE des Etats-Unis sont en voie d'être réparées et disposées de manière à servir de Bourse aux marchands et aux encanteurs. L'ouverture aura lieu le 1er avril prochain.
Plusieurs chambres et bureaux à louer.
Pour les détails, s'adresser à L. Y. LUSK, agent. 25 mars—6f. Sur les lieux, No 1, au premier

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle Orléans, 23 mars 1861.
Cette Banque sera fermée le 29 du courant, vendredi saint. Les billets, et les comptes échéant ce jour-là devront être payés et reçus le jeudi également le jour où les billets devront être mis à l'escompte. C. A. F. RONDEAU, caissier. 27mars

Attention Zouaves!
ATTENTION!

PAR ORDRE SUPÉRIEUR.

Des dépêches télégraphiques reçues hier de Montgomery, nous autorisent à enrôler des hommes pour compléter le régiment de Zouaves adulés comme troupe régulière de l'armée de la Confédération du Sud et nous ordonnent en même temps de tenir ce régiment prêt à partir et à prendre du service au premier appel, nous informons les FRANÇAIS et autres nations qui voudraient s'engager, à se rendre immédiatement au bureau d'enrôlement rue de la Douane No. 61, de 9 heures A. M. à 7 P. M. 23 mars.

Banque du Commerce de la Nlle-Orléans.

Département des Travaux Hydrauliques.

7 mars 1861.
Un dividende de CINQ PIASTRES par action a été déclaré par la Direction, payable le 1er avril prochain, et aux actionnaires de New-York, chez R. W. Montgomery, le 15 du même mois. S. E. PERCY, Secrétaire. 8 mars—jusq 1er avril—2 f p s

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 2 mars 1861.
☞ Avis est par le présent donné que conformément à la 37me section de l'Acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir au gouvernement et administration de ses affaires, approuvé le 23 février 1852— Des propositions cachetées seront reçues, pour la vente de bons émis, conformément à l'acte ci-dessus, pour la somme de DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS, jusqu'au 5 avril prochain.
Les propositions devront être adressées à O. DE BUYS, Secrétaire, et endossées propositions pour la vente de Bonds.
Jno. T. MONROE, Maire, ADAM GIFFEN, Trésorier; V. DUFLESSIS, Contrôleur; L. E. FORSTALL, Président.
Comité des Finances des Aldermen: ADOLPHE DUPRÉ, Président. Assistans-Aldermen: O. DE BUYS, Secrétaire. 2mars—1tj

Succession de Charles Paterson, décédé.

Le soussigné, curateur, donne avis aux personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre cette succession, de les lui présenter dûment certifiées. Les personnes qui doivent à la dite succession, sont priées de venir payer immédiatement. JH. TROTOT. 13 mars—1m Rue Dryades, No 149, Nlle-Orléans.

BITTER DES ARABES.

Deux envois successifs de cette incomparable liqueur mettant à même de satisfaire aux nombreuses commandes qui ont été faites. Les effets salutaires de ce cordial ont été suffisamment appréciés par le public, et sa réputation est aujourd'hui tellement bien établie, qu'il serait superflu d'en faire l'éloge.
Dépôt général: F. SANCHO, No 26 Vieille Levée.
Succursale: A. CALONGNE, encoignure Royale et du Maine. 29 jan—3 m—1re page

Aux consommateurs de Gaz

Compagnie du Gaz de la N. Orléans,

11 janvier 1861.
A partir du 1er janvier courant, le prix du gaz a été réduit à quatre piastres par mille pieds cubes. Par ordre, H. O. J. TISDALE, Trésorier. 12 janv

Bi-Carb de soude—300 barillets de la marque Dessé & Co, en magasin et à vendre par W. M. VREDENBURGH, No 26, Vieille Levée. 10 mars

LE TICKET MÉLANGÉ.

Pour Juges de District.

Première Cour de District	—T. G. HUNT.
Deuxième do do	—T. H. KENNEDY.
Troisième do do	—L. E. SIMONDS.
Quatrième do do	—J. W. PRICE.
Cinquième do do	—H. D. OGDEN.
Sixième do do	—R. K. HOWELL.

Ces noms, choisis sur les différents tickets et parmi les différents candidats, sans distinction de parti et seulement sous le rapport de l'intégrité et des capacités sera soutenu par un grand nombre d'hommes d'affaires. 29mars

NOMINATIONS
Du Jefferson Davis Association.

DAVIS TICKET.

T. G. HUNT—1ère Cour de District.
J. BERMUDEZ—2me Cour de District.
M. A. FOUTE—3me Cour de District.
J. W. PRICE—4me Cour de District.
H. D. OGDEN—5me Cour de District.
R. K. HOWELL—6me Cour de District.
L'homme juste à la place qui lui convient.
L'homme et non le parti.

NOMINATIONS
Du Parti Américain du Sud.

Première Cour de District	T. W. COLLENS.
Deuxième " "	J. BERMUDEZ
Troisième " "	M. A. FOUTE
Quatrième " "	J. W. PRICE
Cinquième " "	J. LIVINGSTON.
Sixième " "	R. K. HOWELL.

23mars—au 1er av

ÉLECTION DES JUGES,

1er lundi du mois d'Avril.

TICKET DES CITOYENS.

T. WHARTON COLLENS—1ère Cour de District.
T. H. KENNEDY—2me Cour de District.
LOUIS DUVIGNEAUD—3me Cour de District.
J. W. PRICE—4me Cour de District.
H. D. OGDEN—5me Cour de District.
D. AUGUSTIN—6me Cour de District.
Ce ticket sera voté sans distinction de parti par tous ceux qui désirent avoir des juges capables, respectables et indépendants. 9 mars—2f

Ticket du Peuple.

1re Cour de District—T. G. HUNT.
2e Cour de District—P. H. MORGAN.
3e Cour de District—P. A. FOUTE.
4e Cour de District—J. W. PRICE.
5e Cour de District—H. D. OGDEN.
6e Cour de District—CHAS A. TAYLOR.
23mars—au 1er av

JUGES DE DISTRICT.

Première Cour—T. G. HUNT.
Deuxième Cour—P. H. MORGAN.
Troisième Cour—L. DUVIGNEAUD.
Quatrième Cour—J. W. PRICE.
Cinquième Cour—H. D. OGDEN.
Sixième Cour—D. AUGUSTIN.

TICKET LOUISIANAIS.

Candidats à la Magistrature.

1re Cour de District—T. G. HUNT, [illegible]
2me Cour de District—J. BERMUDEZ Sr.
3me Cour de District—
4me Cour de District—
5me Cour de District—
6me Cour de District— 29mars

CANDIDATURE.

L'honorable H. B. EGGLESTON [illegible] pour la 6me Cour de District est candidat pour la même place et sera soutenu par PLUSIEURS AMIS. 25 mars—1er av.

CHARLES E. MOUNT

☞ Sera candidat pour la place de Juge de la Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans. [illegible]

Election Judiciaire.

☞ Nous sommes priés d'annoncer l'Hon. T. G. HUNT comme candidat à la place de JUGE DE LA 1re COUR DE DISTRICT qu'il occupe en ce moment. 11 mars

R K HOWELL.

☞ Juge de la Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, est candidat à sa réélection.

CHARLES A. TAYLOR,

☞ Sera candidat à la place de Juge de la Sixième Cour de District. *Un grand nombre de Citoyens.*

JUGE DE LA TROISIÈME COUR DE DISTRICT.

Les amis de M. L. E. SIMONDS [illegible] présenter comme candidat à la place de Juge de District de la Troisième Cour de District.

☞ Le juge VICTOR BURTHE est candidat à la place de juge de la Deuxième Cour de District de la Louisiane, pour les paroisses Plaquemines, St Bernard et Jefferson.

Bureau de la Presse à coton de la Levée.

Le 27 du courant, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende qui sera payé aux actionnaires à partir du 28 du courant. J. V. CHAERY, secrétaire. 14mars—12

AVIS.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 13 mars 1861.
☞ Le public est respectueusement informé que les Notes suivantes de cette Banque ont été perdues et sont conséquemment hors circulation. Les billets ont été enlevés des caveaux de la Banque, en fonte, numéros 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1864, 1865, 1866, portant intérêt à 5 pour cent, payables à 4 et à 5 ans, au 5 juillet, [illegible] P. Forstall, F. Pattin et W. C. C. Claiborne, comme Président et J. B. Perrault, Caissier. E. ROUSSEAU, Caissier. 14mars—1

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle Orléans, 20 mars 1861.
Avis est donné que l'assemblée des actionnaires de cette Compagnie aura lieu au bureau de la Compagnie, rue du Camp, en face de la Place Lafayette, LUNDI 8 avril à midi, conformément à la charte.
R. S. CHARLES, Secrétaire. 21mars

Suivant acte passé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public, les soussignés ont formé une société en commandite, sous la raison de FERRIER & REIMONENQ, pour faire les affaires de commission en général.
Nouvelle-Orléans, 4 mars 1861.
A. FERRIER, F. REIMONENQ, } Associés actifs.
PIERRE POUTZ, associé commanditaire. 4 mars—6 av.

L'ART DU DENTISTE.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE.
No 162 rue Royale, [illegible]
continue à exécuter [illegible] toutes les opérations dans l'art du dentiste. [illegible] Sur demande de [illegible] M. J. A. Casadavant on peut se faire ôter les dents sans aucune douleur. [illegible] pourra se servir de sa nouvelle pièce [illegible]
Il a inventé une composition chimique qui, lorsqu'elle est appliquée sur les gencives avant d'arracher les dents. Les gencives se trouvent engourdies, ce qui diminue de la douleur.
☞ Consultations en français, espagnol et anglais. 9 jan—M. & J.

MAISON DE SANTÉ

Et Traitement d'après les nouvelles Méthodes de Paris.

Le Dr PRAX recevra des malades moyennant une rétribution modérée, dans sa maison de santé, rue des Ursulines No 57.
Consultations tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 28 fév—au 1 av 1re p.

A LOUER.

Le magasin double Nos 164 et 166, rue du Canal, présentement occupé par le "Southern Clothing Manufactory."
Cette propriété présente une façade de 50 pieds à la rue du Canal sur 120 pieds de profondeur et s'étend à l'allée communiquant de la rue Baronne à la rue Poydras.
Possession en sera donnée le 1er octobre prochain.
S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co. 26 mars. Nos 16 et 18, rue St Louis.

Pharmacie à vendre.

Une belle pharmacie située à Matamoros, Mexique. Cet établissement possède une bonne clientèle et occupe la meilleure position de la ville. Le stock vaut de dix à douze mille piastres. Le propriétaire actuel, y ayant fait sa fortune, désire se retirer des affaires. Les conditions seront libérales. Pour de plus amples renseignements s'adresser à la Nouvelle-Orléans à F. Clavel, droguiste, encoignure Remparts et St Philippe, ou au propriétaire, M. Carlos Brayda, à Matamoros, Mexique. 15 mars—1m

Grocerie à Vendre.

Pour cause de Départ.

GROCERIES — LE PROPRIÉTAIRE de la Grocerie connue sous le nom de P. Blanchet, à l'encoignure des rues *Douane* et *Dauphine* se retirant des affaires, offre en vente cet établissement. L'acquéreur pourra s'assurer en outre le bail de la maison, pour cinq ans ou plus.
La grocerie est bien achalandée et parfaitement approvisionnée de marchandises.
S'adresser sur les lieux. 11 mars—1 m.

Changement de Local.

L. UTER,

Importateur et marchand de Glaces françaises et allemandes, Cadres de portraits, Gravures linées et mezzo-tinto, Photographies, Lithographies, Corniches de fenêtres, Embrasses pour rideaux, Glands, Cables, &c., &c.

Autrefois No 77, rue de Chartres, vient de transporter son magasin

RUE ROYALE, No. 49,

Entre Douane et Bienville.

Il annonce respectueusement aux habitants de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un magnifique choix de glaces françaises, gravures au burin et mezzo-tinto, lithographies, &c., comprenant toutes les fenêtres des beaux arts des meilleures maisons de France et d'Allemagne. Ses relations avec les meilleures fabriques du Nord et de l'Europe et avec les maisons d'importation le mettent à même d'avoir toujours en magasin un assortiment complet de glaces unies et ornées, des véritables gravures et lithographies, embrassant une variété de sujets qui n'égale celle d'aucune autre maison faisant le même commerce. 11 mars—1 m

Miel de la Havane, nouvelle récolte, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane No 57, entre Chartres et Vieille Levée. 29mars

Confitures de la Havane—20 caisses de pâte et gelée de goyave, en débarquement du steamship Habana et à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane No. 57, entre Chartres et Vieille Levée. 20mars

En débarquement du navire Active, de Bordeaux—20 barriques VIN POUR FAMILLES, à vendre par E. DECHAMPS, 29, rue St-Louis. 28mars

AD. HINCK,

PEINTRE EN PORTRAITS,

No 7, rue Bourbon.

11déc. ☞

Eau-de-vie—
20/4 pipes Edouard Simon, Cognac 1815
20/8 " Henry Jacques " 1825
20/4 " Jean Hiss, 4me preuve
A vendre par E. BORDELOIS, 21 rue Conti. 26mars

Vins pour familles—
50 barriques vin rouge St Julien
40 " " Cantenac
40 " " Pauillac
40 " " Margaux
13/4 " " Léoville
10 " " Cos Labory
12 " vin blanc Sauterne.
A vendre par E. BORDELOIS, 21 rue Conti. 26mars

Champagne Frouche Fils & Drouet—30 caisses de 12 bouteilles vin impérial, [illegible] E. BORDELOIS, 21 rue Conti.

Liste des lettres françaises

Restant au bureau de la poste le 23 mars 1861.

Atror, Hippolite — Abeill, M Florent — Audouin, H — Alexandre, Félix, à bord du Dottenberg — Alexandre, maître voilier — Abadie, Joseph (frère) — Amour, Caroline mad'elle — Allain, J V — Barghardt, Moser — Baud, Emile — Barier, Vve Mme — Barbin, Hon A — Blanchard, Jos Geo — Baud, Fhp, chez M Mon— Bernabet, Pauline miss — Benoît, Emile — Beck, Theophile — Bergeret, Marianne Mme — Benoit, Louis — Benoit, Hortense — Belot, O — Berkam, Julia Mme — Béraud, F — Bernard, Victor Mme — Birenad François — Bermond, Pierre Jos — Bouchard, Charles — Bietrecate, Mr — Bibes, Bernard — Bordes, Pire — Boyer, P madame — Bourgeois, Louis Mme — Broglier, Louisa miss — Bordes, A L — Boucheau, Felicite Mme — Brogard, Claude — Bezard, Jean — Brod, Charles Rev — Brochier, Francis — Brunet, Antoine — Castey, Auguste — Candau, dit Hourmautous — Chabaud, Honorine Mme — Chabanel, Prosper — Charbonnet, Alfred — Catonette, A — Cantey, Urbin — Castatou, Pierre — Catherine, Peter (Dr.) — Chabale, Paul — Champion, Louis — Chavelle, Auguste — Cassaigne, Jacques — Carreau, Francisco — Cerile, Mme A — Cerf, Chs Auguste — Caillac, Adolphe — Clerc, Théophile — Conradi, Victor [illegible] — Constant, Pierre — Courtade, Bertrand — Castex, B — Coutiere, François — Cousin, Jean Pierre — Crevet, Catherine Mme — Crocis, Louis — Dabadie, Arnaud — Daunou, A L Mme — Dauny d'Osmide, Jean — Dart, Henry — Delher, Mme — Dysard, Mme [illegible] — De Lave, madame — Deroit, J — De la Fay, Frédéric — Decourt, Mme — Deguisse, Auguste — Dejean, François — Delerlan, EU — De Lasaub, Chs — Demeille, Madame — Denis, [illegible] M — Demory, Henry — Denuina, J H — Dejan, Ernest F — De Vaudet, Pau — Devoux, H — Dois Creux, Jules B — Dimer, M C — Dorat, Alphonse — Doat, Arnaud — Dora, Louis — Dumouling, Eugène — Dubo, Pierre — Durand, Jean Marie — Dupont, Adele — Dubour, Charles atty [2] — Davignard, A L — Dupre, Hel. L J — Dubois, Peter — Faugere, Hélène — Ferrat, Pierre — Ferrat, Mr — Fenn, Jacob, négociant — Ferre, Jean Paul — Faure, A Linon — Follain, F Dr — Fiebel, Catherine, Mme — Fabery — Garie, Pierre — Garten, Mme — Gortaler, Leon — Gaultier, Léon — Gavani, Bertrand — Gayard, Colin — Gauthier, Robert E. — Gautier, M — Gentil, D Christa — Gerbier, Joseph — Gerard, A — Gerard, M D — Gossel, Emile — Guenebert, Léonide — Graillard, C — Guérin, Dominique — Grenet, Antoine — Gatris, Aimé — Harding, Vve Fabre — Hesche, Comtesse — Henry, Jacques Mme — Hubert, Jules — Jacob, Edouard — Jaquet, Joseph — Jaures, Joséphine — Jaurès, François — Jean, Pierre — Lacharme, B — La Roul [illegible] — Lartou, Bertrand — Latrave, A — Larroulie, [illegible] — Lamirault, Léon — Lasserre, Bertrand — Lassence, Jean Bap. — Lapomble, Jean — Laugaron, Toss — Lambert, Jn Marie — Laforest, Mme L — Lafond, Julien — Ladrier, E — Lagahe, Félix — Lartigue, Joseph — Lagarrigue, Eugène — Le Coq, V F — Lefèvre, C. rentier — Leger, F H — Lefèvre, Antilue — Le Blanc, Jules — Lenoir, A Mme — Letang, Henri — Le Page, A — Le Housse, Léon — Lesquereux, Fred J — Le Grand, Diogène — Lionnet, Mme Louise — Loret, Catherine chez Portail — Loiscot, Alexandre — Lourtanneau, Jn Espanse — Loustaunau, Basile — Loret, Bernard — Louis, Prosper — Lévrier, Jules — Lubeigt, Kenis — Mattney, A — Martin, Ed — Mauvel, Ferdinand—2 — Martin, rentier — Masson, Joseph — Madère, Auguste — Malade, Céleste Jacob — Mallet, Abel Dr — Mayllé, Gaston — Mailhes, André Paulin — Mathis, Ignace Louis — Martin, Joseph propre — Martin, Ed — Martin, Marcelin — Mayne, H — Maudry, Nicolas — Menie, Victor — Montègue, Edgard — Mère, F H — Micoud, P J — Mengou, L [imprimeur] — Merre, A B — Mousseigne, tailleur — Mourlie, H — Mure, Joseph — Montanjeu, Dominique — Montagnol, entrepreneur — Montlac, Joséphine — Moyere, B A — Munder, A H — Munier, Auguste — Museau, Jean — Nadeau, Jean, jardinier — Nègre, P — Neron, F [2] — Nicaud, Cas [2] — Nourrit, Pierre — Olivier, P — Ogier, H N — Pene, Martin — Pageot, Louis, Atty Farge — Pancrard, J J Edgar — Parthenon, Mme — Passegue, Pierre — Pelletier, Hippolyte — Petit, Valentine Mme — Pecquet, Louise — Pescotta, Léonide — Prevot, Elisabeth Mme — Pierra, Francis — Peyard, Jules — Piraud, Jean — Poinsot, Alexandre — Pool, Antoine — Picard, A — Puchet, M — Raquette, Charles — Ramel, Félix — Rebouchaire, F — Rétand, G — Rigaud, Joseph [4] — Richard, Henry — Rivière, J H — Rivet, George — Rosier, P Mme — Roussey, A [illegible] — Rousset, Mme Vve — Rossy, D A A — Rousseau, L Chaudron — Rousseau, William — Rousseau, Peri — Rousset, Léon — Royer, Paul — Ruggles, Jean — Sparks, Ezra Mme — Sanchez, Ramon S [2] — Sambola, Eugène André — Salomont, M — Sauvanet, Albin — Soulé, Daniel — Seynotte, Robert — Simonin, Florestan — Terasson, Anais Mme — Tetart, A — Taus, Joseph — Taillefer, Thomas B — Tiraud, J J — Tardieu, Jeantin — Tiegos, Pierre [Pass Christian] — Tirel, Pierre — Torreaux, Pierre — Tapernoux, Vve Mme — Vaudecq, François — Vaitte, A P — Vessaerl, A — Vermayeu, Chez M. Autrion — Ventueurd, Fred — Volkerberg, Louis — Zoulaque, B — INITIALES — M L R Mme — J L RIDDELL P M

CARTAS ESPAÑOLAS Y ITALIANAS

Nueva-Orleans, 23 de marzo, 1861.

[illegible] J L RIDDELL P M

EDWARD S. AUDLER,

ENCANTEUR,

PASSAGE DE LA BOURSE, No 83,

Informe ses amis et le public qu'il a ouvert son bureau ci-dessus indiqué, et qu'il a pris l'engagement de toutes ventes [illegible] Les sous-signés [illegible] M. BARNETT [illegible] 25 mars—1m

Changement de local.

R. B. SYKES encanteur, a transporté son magasin du No. 46 au No 19 RUE DES MAGASINS [illegible] Jours de vente, comme d'habitude, les mardis, jeudis et samedis. Ventes de denrées tous les jours.

Banque d'Amérique.

Nouvelle-Orléans, 26 mars 1861.
Cette Banque sera fermée le 29 du courant, Vendredi Saint. Les billets et les comptes échéant ce jour-là devront être payés jeudi, qui sera également le jour où les billets devront être mis à l'escompte. AM. FORTIER, caissier. 27 mars—31

Banque de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 26 mars 1861
Cette Banque sera fermée le 29 du courant, Vendredi Saint. Toutes les obligations échéant ce jour devront être payées jeudi prochain, 28 du courant. AUG. MONTREUIL, caissier. 27 mars—31

Banque du Crescent City.

Nouvelle-Orléans, 27 mars 1861.
Cette Banque sera fermée le 29 du courant, VENDREDI SAINT. Les obligations échéant ce jour-là devront être payées la veille. JULES CASSARD, Caissier. 28 mars

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 26 mars 1861.
Cette Banque sera fermée le 29 du courant, Vendredi-Saint. Les billets et les comptes échéant ce jour-là devront être payés la veille. Les billets devront être mis à l'escompte le mercredi, 27 du courant, et les billets devront être payés jeudi, 28 du courant. E. ROUSSEAU, caissier. 27 mars

FOIRE.

Une FOIRE au profit de l'asile des veuves et des vieillards infirmes, fondée en 1841 commencera LUNDI 1er avril et continuera toute la semaine par les dames de la Providence. Cette association a été établie par l'évêque Ferbin Jansen en 1841.
Il y a 58 veuves, 14 vieillards et 45 enfants.
L'asile est situé rue de la Harpe entre Prieur et Johnson.
La foire se tiendra rue Royale, à l'encoignure Douane. 27mars—1f

Louisiana Academy,

Rue Hôpital, No 79,

Entre Royale et Bourbon.

Cette institution fondée par M. A. FERRIER, ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes, du dessin et de la musique est confié à des professeurs distingués. L'anglais et le grec sont enseignés sans rétribution supplémentaire. Un maître d'escrime est chargé aussi des exercices militaires, et le prix d'admission varient de $5 à $10, selon la force des élèves. 5 mars—1m

On demande une française comme FEMME DE CHAMBRE. Il faut qu'elle soit bien recommandée. S'adresser au No— Avenue Washington, entre Camp et Chestnut. 27mars—3f

A LOUER.

Une famille privée pouvant fournir les meilleures références, parlant l'anglais et le français, désire louer, garnis ou non garnis deux salons au rez-de-chaussée, et une belle chambre à coucher au premier, agréablement situés pour l'été, entre un jardin et une cour, avec toutes les commodités, avec table et pour un docteur, ou une petite famille. S'adresser 274 rue du Camp.
A la même adresse, un jeune homme parlant l'anglais et le français désire trouver de l'emploi dans un bureau de coton ou tout autre magasin de gros, il pourrait fournir les plus hautes recommandations. 27mars—15f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 12 mars 1861.
☞ Avis est par les présentes donné que l'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu au bureau de la Compagnie, rue du Canal, No 104, le lundi 1er mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. CHS. LE SASSIER, Secrétaire. 12mars au 2 av

Fabrique de l'Eglise St Louis de la Nlle-Orléans.

AVIS D'ÉLECTION.

Les propriétaires des Bancs de la susdite église sont par le présent notifiés qu'une élection de deux marguilliers sera tenue au presbytère le lundi, le 1er avril prochain, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M. conformément au statut de la charte d'incorporation de l'Eglise St Louis, approuvée le 19 mars 1836.
ANT DUBUC, Secrétaire. 18 mars, 20, 21, 23, 25, 27, 29, 30 et 1 av

AVIS.

Louis Joseph Harmand, fils de Jean Francois Harmand décédé le 16 courant, est prié de se rendre chez le soussigné, rue Bourbon, No [illegible] pour affaire qui le concerne. J. BONTEMPS. 22mars—4f

FOULON & BROCARD,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Royale, No 7 [illegible]

1er janv—1m

Rhum de la Louisiane—[illegible] BERNARD TURPIN [illegible]